



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

**48<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 13 novembre 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

## Point 11 de l'ordre du jour

**Le sport au service du développement et de la paix :  
édification d'un monde pacifique et meilleur grâce  
au sport et à l'idéal olympique**

### Projet de résolution (A/72/L.5)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration aujourd'hui en reconnaissant que le sport n'est pas toujours associé à l'Organisation des Nations Unies, ce qui est compréhensible. Ce qui se passe sur un court de tennis ou sur une piste d'athlétisme semble très différent de ce que nous faisons ici. Toutefois, il existe en fait un lien étroit entre le sport et les valeurs et l'action de l'Organisation. La présente séance nous donne l'occasion de réaffirmer ce lien. Je tiens à faire trois observations à ce sujet.

Premièrement, pour dire les choses simplement, le sport peut rassembler. Il se fonde sur des valeurs universelles, qui comprennent la discipline, l'équité et le respect des adversaires et des règles. Il se peut que nous parlions des langues différentes ou que nous ayons des coutumes ou des points de vues distincts; néanmoins, dès lors que nous rentrons sur un terrain de sport ou un court, nous faisons tous partie du même système. Le sport peut ainsi être un outil universel à même de promouvoir la paix et l'unité. L'ONU a déjà utilisé cet outil, en particulier dans le cadre de ses missions de maintien de la paix et de ses équipes de pays. Le sport

a permis d'ouvrir des portes vers les communautés que l'ONU sert. Il a été utilisé pour renforcer la confiance dans les situations d'après conflit et a joué un rôle important dans la réinsertion des ex-combattants, y compris des enfants soldats. Certes, le sport ne peut à lui seul mettre fin à un conflit ni rétablir la paix, mais je crois qu'un ballon de football ou un palet de hockey constitue un meilleur outil pour le maintien de la paix qu'une arme à feu. Il coûte moins cher. Il peut construire au lieu de détruire. Il rassemble les gens au lieu de les faire fuir pour sauver leur vie, et il suscite l'enthousiasme, non pas la crainte. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies continuera d'utiliser cet outil dans le cadre de ses activités sur le terrain.

La deuxième observation que je voudrais faire est que les Jeux olympiques et l'ONU aspirent au même idéal, un idéal fondé sur l'humanité d'après lequel quoi qu'il advienne dans les capitales du monde, les gens disposeront toujours d'un espace pour dialoguer et tisser des liens. Cet espace peut être la ligne d'arrivée d'un sprint olympique ou une salle comme celle-ci. Que nous soyons athlètes ou diplomates, nous devons utiliser ces espaces. Nous devons montrer que l'humanité peut l'emporter sur la politique.

La dernière observation que je voudrais faire concerne les jeunes. Le sport peut offrir aux jeunes un tremplin pour leur autonomisation. Il peut leur donner l'espoir d'un avenir meilleur. Il peut leur permettre de renforcer leurs capacités de réflexion stratégique, de travail d'équipe et de leadership et leur offrir un moyen

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-37641(F)



Document adapté

Merci de recycler



de sortir du sous-développement et de la pauvreté. L'ONU s'efforce de plus en plus de mobiliser et d'autonomiser les jeunes du monde entier. Nous devons leur tendre la main d'une manière qui leur parle. Le sport nous offre là une occasion en or de le faire. Nous avons déjà constaté quelques succès dans ce domaine grâce à la mobilisation d'athlètes et d'équipes sportives pour promouvoir les objectifs de développement durable. Nous devons nous attacher à appuyer, à reproduire et à développer ces exemples.

Pour terminer, je voudrais insister sur le lien qui existe entre le sport, d'une part, et les valeurs et l'action de l'ONU, d'autre part. Il s'agit d'un lien que nous devons renforcer davantage. Voilà pourquoi nous nous félicitons vivement d'accueillir aujourd'hui à l'Assemblée générale la championne olympique, M<sup>me</sup> Kim Yuna. C'est également la raison pour laquelle nous devons examiner les possibilités d'appuyer et d'utiliser le sport comme moteur de la paix, du développement et de l'humanité. Une occasion importante se présentera en février, lors des XXIII<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver en République de Corée. Il est plus important que jamais de réaffirmer les idéaux de l'ONU et des Jeux olympiques dans la péninsule coréenne. Nous devons saisir cette occasion. Je voudrais donc souhaiter plein succès à la République de Corée qui va accueillir les XXIII<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver. J'ai hâte d'être à Pyeongchang, en février prochain, pour participer aux Jeux.

J'appelle tous les pays à participer aux Jeux olympiques d'hiver de 2018. Montrons une fois encore le pouvoir qu'a le sport de nous réunir et de nous permettre de surmonter les clivages politiques, culturels et historiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.5.

**M. Lee Hee-beom** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République de Corée, c'est un grand honneur et un privilège pour moi de présenter le projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Dans moins de 90 jours, le monde entier pourra suivre les Jeux olympiques d'hiver les plus spectaculaires qui soient à Pyeongchang dans la péninsule coréenne. La République de Corée est prête à accueillir le monde entier. Nous sommes prêts à être les hôtes de la

famille olympique, des médias de la planète et des spectateurs des quatre coins du globe. Je suis très heureux d'informer l'Assemblée générale que nous avons achevé tous les préparatifs des Jeux, y compris la construction de tous les sites de compétition et hors-compétition. Nous avons également achevé la construction de nouvelles routes, et un train à grande vitesse sera ouvert au public en décembre. La flamme olympique est arrivée en Corée le 1<sup>er</sup> novembre et poursuit son voyage à travers le pays, prête à accueillir le monde.

Comme nous le savons tous très bien, l'Assemblée générale a pour tradition d'adopter le projet de résolution sur la Trêve olympique tous les deux ans depuis l'adoption de la résolution 48/11, en 1993. Il s'agit de rappeler à tout un chacun l'antique tradition grecque qui voulait que toutes les hostilités cessent pendant les Jeux olympiques, une tradition que nous devons respecter. Le projet de résolution a pour but de mettre fin à tous les conflits pendant la Trêve olympique, qui commence sept jours avant l'ouverture des Jeux olympiques et s'achève le septième jour suivant la clôture des Jeux paralympiques. La Trêve olympique garantit le passage en toute sécurité des athlètes et de tout le personnel accrédité lorsqu'ils se rendent aux Jeux olympiques ou en reviennent. Par le projet de résolution, l'Assemblée générale indique également son espoir de voir les Jeux de Pyeongchang créer les conditions qui permettront de consolider et de pérenniser la paix sur la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est.

La Trêve olympique a pour vocation de promouvoir la paix par le sport. Nous, Coréens, nous souvenons, comme si c'était hier, des Jeux olympiques de Séoul de 1988, un exemple parfait de promotion de la paix par le biais du sport, qui a permis de rapprocher l'est et l'ouest. Les Jeux olympiques d'été de 2000 à Sydney en sont un autre à cet égard. Avec le ferme appui du Comité international olympique, les délégations des deux Corées sont entrées dans le stade olympique lors de la cérémonie d'ouverture, défilant ensemble main dans la main sous le même drapeau.

Ces deux événements ont démontré le pouvoir qu'a le sport d'unir les peuples. Je suis fermement convaincu que nous devons et pouvons perpétuer cette tradition. Je pense que les Jeux olympiques représentent la meilleure expression de nos valeurs en action. C'est ainsi que nous mettons en œuvre depuis 2004 nos propres programmes liés à la Trêve olympique afin de souligner l'importance du Mouvement de la Trêve olympique ainsi que celle des valeurs olympiques que sont l'excellence, l'amitié et le

respect. Au cours des 14 dernières années, la province de Gangwon, qui est le siège du gouvernement régional de la ville hôte de Pyeongchang, a accueilli plus de 1 900 jeunes étudiants de 83 pays. Dans le cadre du programme *Pyeongchang Dream*, elle a donné à de jeunes participants originaires de pays en développement ou de pays qui n'ont pas de saison d'hiver ni d'installations de sports d'hiver, une occasion exceptionnelle de goûter aux joies des sports d'hiver. Je suis très heureux de faire savoir à l'Assemblée que deux participants au Programme « Rêve » sont devenus des olympiens des Jeux olympiques d'hiver. En outre, sept autres participants ont représenté leur pays aux Jeux olympiques de la jeunesse. Nous avons également fait participer directement plus de 6 millions d'étudiants par l'intermédiaire de diverses visites d'écoles et activités culturelles depuis 2014. Le volet éducatif en ligne est actuellement accessible à tous les jeunes Coréens et restera ouvert même après la fin des Jeux, afin de continuer de promouvoir la paix et l'Olympisme. En outre, nous avons organisé de nombreuses activités, telles que la Conférence nationale « L'ONU mise en scène » et d'autres programmes spéciaux, pour encourager les jeunes à participer à des échanges de vues sur les thèmes de la paix et de la réconciliation. Plus d'un million d'étudiants provenant de nombreux pays ont participé à nos initiatives de paix, dont nous sommes très fiers.

À cette occasion, je voudrais saluer trois lycéens coréens qui ont participé à nos programmes. Ils sont ici parmi nous aujourd'hui pour représenter les jeunes de Corée et leur volonté de voir des Jeux olympiques pacifiques. Le Président du Comité international olympique, Thomas Bach, a réaffirmé qu'aucun autre événement ne rassemble le monde entier comme les Jeux olympiques. C'est dans ce contexte qu'au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale en septembre, le Président de la République de Corée, Moon Jae-in, a exprimé son attachement à la paix dans la péninsule coréenne, et son vif désir qu'elle soit instaurée (voir A/72/PV.11). Je voudrais saisir cette occasion pour assurer aux États Membres une fois de plus que nous, le Comité d'organisation des Jeux olympiques, de concert avec le Gouvernement de la République de Corée, sommes déterminés à garantir des Jeux olympiques sûrs et pacifiques, afin que chacun puisse se sentir en sécurité et à l'aise pendant toute la durée de son séjour.

Les Jeux de Pyeongchang seront les premiers des trois Jeux olympiques et paralympiques organisés de manière consécutive en Asie du Nord-Est. Nos partenaires et amis de Tokyo 2020 et de Beijing 2022 prendront eux

aussi la parole devant l'Assemblée pour appuyer le projet de résolution. Nous, Coréens, espérons que ces trois Jeux olympiques seront une occasion de promouvoir la paix et la coopération économique en Asie du Nord-Est. Nous espérons que notre action commune aujourd'hui donnera lieu à une réaction en chaîne en faveur de la promotion de la paix dans la région et au-delà. Ensemble, nous sommes plus forts que lorsqu'on agit séparément.

Je voudrais insister sur le fait que les valeurs de la paix et du sport vont de pair avec les Jeux olympiques. Nous voulons partager ce message au moment où nous cherchons à ouvrir de nouveaux horizons pour le sport. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, de la ville hôte de Pyeongchang et du Comité d'organisation, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance plénière, et à demander cordialement à l'Assemblée d'appuyer le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, comme je l'ai indiqué dans ma lettre datée du 8 novembre, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter M<sup>me</sup> Kim Yuna, médaillée d'or olympique en patinage artistique et Ambassadrice de bonne volonté pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018, à faire une déclaration à cette occasion.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M<sup>me</sup> Kim Yuna à faire une déclaration à la présente séance?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Kim Yuna, médaillée d'or en patinage artistique et Ambassadrice de bonne volonté pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018.

**M<sup>me</sup> Kim Yuna** (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale et les États Membres de me donner l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale ce matin sur le rôle du sport et de l'Olympisme dans la promotion de la paix.

En tant qu'ancienne patineuse artistique, qu'olympienne à deux reprises et qu'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNICEF, je prends fièrement la parole devant les États Membres en tant qu'Ambassadrice honoraire pour les Jeux olympiques et paralympiques

d'hiver de Pyeongchang 2018 afin de faire part de mon expérience personnelle et de témoigner du pouvoir qu'a le sport de faire tomber les murs de la race, de la région, de la langue et de la religion partout dans le monde.

Il y a 123 ans, le père des Jeux olympiques modernes, Pierre de Coubertin, a déclaré que l'esprit olympique n'appartenait à aucune race ni à aucun âge. Nous pourrions ajouter aujourd'hui que l'esprit olympique n'est pas la propriété exclusive d'une seule nation ou région du monde ni d'une seule religion ou croyance. La Charte olympique déclare désormais que le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine. Je suis fermement convaincue que c'est l'esprit des Jeux olympiques, et qu'il représente le potentiel et le pouvoir du sport.

J'ai fait pour la première fois l'expérience de cet esprit et de ce pouvoir en 2000, lorsque, âgée de 10 ans, j'ai regardé les délégations nord et sud-coréennes marcher côte à côte dans le stade olympique. Aujourd'hui, j'espère que je serai à nouveau témoin de ce pouvoir alors que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/72/L.5.

Je crois résolument que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018 contribueront à diffuser ce message de paix à travers un des rares langages qui a le pouvoir d'unir les peuples du monde entier – le langage gracieux et universel du sport. Pyeongchang incarne sans doute l'effort le plus sincère pour franchir la frontière gelée entre le Sud et le Nord et favoriser l'instauration d'un climat de paix. J'ai notamment la certitude que les prochains Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018 seront un des meilleurs tremplins pour transmettre ce message, mais également pour partager l'esprit olympique de paix pour l'humanité avec le monde entier.

Je promets à tous que je ferai de mon mieux pour faire en sorte que Pyeongchang 2018 soit un modèle de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver réussis pour toutes les années à venir. En échange, je demande à l'Assemblée générale de continuer à nous aider à bâtir l'héritage de Pyeongchang au profit de tous les futurs Jeux olympiques et paralympiques et de l'esprit de la paix mondiale. Je demande humblement aux États Membres de continuer d'appuyer les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang et les idéaux du Mouvement olympiques et de la Trêve olympique. J'espère voir les membres l'année prochaine à Pyeongchang.

**Mme Picco** (Monaco) : Pour la vingt-troisième fois, en février prochain, s'ouvriront les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Les regards du monde se porteront alors vers la cérémonie d'ouverture, puis les épreuves des 15 disciplines des Jeux de Pyeongchang, en République de Corée. Pour la cinquante-deuxième fois, Jeux d'été et d'hiver confondus, l'effort, l'excellence et le fair-play seront érigés en symboles. Pour la douzième fois aujourd'hui, l'Assemblée générale appelle à observer la Trêve olympique.

Je tiens en premier lieu à féliciter chaleureusement nos amis de la délégation de la République de Corée pour ce projet de résolution (A/72/L.5) qui vient d'être présenté à l'Assemblée générale et que nous adopterons plus tard par acclamation. La Principauté de Monaco est fière de s'être portée coauteur de ce texte, par lequel nous réaffirmons notre conviction que le sport et l'idéal olympique permettent d'édifier un monde pacifique et meilleur.

L'appel au respect de la Trêve olympique est bien plus qu'un fort symbole de paix. L'intitulé du point de l'ordre du jour et du projet de résolution est directement inspirés des valeurs que porte et promeut le Mouvement olympique. Ce n'est pas une coïncidence puisque le Mouvement rassemble le Comité international olympique (CIO), les 206 comités nationaux olympiques, les fédérations internationales de sport, les comités d'organisation des Jeux olympiques et toute personne adhérent aux valeurs de la Charte olympique. Le Mouvement olympique a une portée unique.

Il apparaît particulièrement important aujourd'hui de rappeler que l'Olympisme et ses valeurs, inscrites dans la Charte olympique, rejoignent les principes et idéaux qui transcendent nos travaux dans cette enceinte et sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. N'oublions pas que l'Olympisme est aussi, et peut-être même d'abord, une philosophie de vie - un équilibre entre les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. L'humanisme, la dignité, ainsi que le refus de toute forme de discrimination sont des principes fondamentaux de l'Olympisme.

L'ONU comme le Mouvement olympique se sont dotés de programmes ambitieux aux principes universels et convergents. Nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté en septembre 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et y ont reconnu que le sport, par sa transversalité, peut contribuer de façon importante à sa mise en œuvre. Le Mouvement olympique s'est lui-même doté quelques mois auparavant de

l'Agenda olympique 2020, fondé sur la bonne gouvernance et l'éthique. Ces principes sont essentiels car les Jeux olympiques sont la vitrine mondiale de l'idéal olympique. Rappelons-nous aussi que la promotion des droits de l'homme est intrinsèque aux Jeux.

Comme l'a déclaré S. A. S. le Prince Albert II, olympien lui-même, lors du neuvième forum et de la cinquième assemblée des athlètes européens, qui se sont tenus à Monaco en octobre dernier, à propos de l'Agenda 2020, « les athlètes sont au cœur du Mouvement olympique » et « leur protection tient une place plus qu'importante ». Reconnaissons que les actions du CIO ont une portée plus grande encore. L'engagement du Comité, s'il s'expose au monde tous les deux ans, est constant et requiert toute l'énergie et tout le travail de son président, de ses membres, mais aussi de tous ceux qui adhèrent aux principes de la Charte olympique et les incarnent et les promeuvent au quotidien.

Éducation, santé, inclusion, égalité des sexes, autonomisation, tolérance, fair-play etc., les valeurs olympiques contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. En février 2018, des dizaines de millions de regards se tourneront vers la République de Corée, ouvrant une séquence olympique de six ans en Asie, avec les prochaines éditions des Jeux à Tokyo en 2020 et à Pékin en 2022.

Le drapeau olympique et le drapeau de l'ONU flotteront bientôt à nouveau ensemble, cette fois sur le site de Pyeongchang, et complèteront, aux côtés des anneaux et de la flamme olympiques, le symbole de notre avenir commun. Nous croyons fermement au pouvoir du sport et à sa capacité unique à rassembler. C'est pourquoi ce projet de résolution relaie notre espoir partagé que les Jeux soient une opportunité, et je cite, « d'instaurer un climat de paix, de développement, de tolérance et de compréhension dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est » (A/72/L.5, *treizième alinéa du préambule*). Nous nous réjouissons à l'avance des exploits sportifs retransmis par la nouvelle Chaîne olympique, qui sauront envoyer un message positif fort. Dans notre quotidien, où la défiance prend parfois le pas sur la recherche de la compréhension mutuelle, le sport constitue un langage puissant par le respect de règles qui s'appliquent à tous de façon identique.

Après les épreuves de qualification, les athlètes vont bientôt se mesurer sous la devise « *Citius, Altius, Fortius* ». Ils vont nous faire vibrer, nous inspirer, par leur abnégation, leurs efforts, leur persévérance et l'humilité dont ils font preuve dans le long et difficile

parcours qui les conduit aux Jeux. Une sélection pour les Jeux représente l'aboutissement d'années de sacrifices. Elle signifie aussi une transformation d'athlète en olympien, avec les responsabilités que cela représente. Être olympien crée des devoirs au-delà de celui de donner le meilleur de soi. Chacun va être l'objet de toutes les attentions dans son pays, sa communauté; ses faits et gestes vont être exposés et analysés.

Tout comme les olympiens, nous nous devons d'inspirer cette jeunesse que nous invoquons si souvent dans nos discours et nos délibérations sur la paix, la prévention des conflits, le respect des droits de l'homme et la mise en œuvre du développement durable. Nous nous devons donc de veiller à ce que la Trêve olympique soit respectée. Laissons l'effort s'exprimer et sachons faire taire nos différences. Embrassons ensemble les valeurs olympiques et permettons à la jeunesse du monde de nous aider à construire un avenir de paix et de fraternité.

Comme pour les athlètes, ambassadeurs de l'Olympisme, notre responsabilité est grande lorsque nous est confiée la tâche de représenter nos États dans cette enceinte de l'ONU. Aussi, l'esprit olympique devrait-il nous animer dans chacun de nos actes au service de nos États et du multilatéralisme.

En faisant nôtre la devise précitée, « *Citius, Altius, Fortius* », nous nous donnerons les moyens d'atteindre plus vite les objectifs que nos chefs d'État et de gouvernement ont adoptés dans le Programme 2030, nous viserons plus haut dans nos efforts de coopération et nous serons ensemble plus forts, réellement unis pour un monde meilleur pour l'humanité tout entière. Je forme le vœu que les Jeux olympiques et paralympiques de Pyeongchang restent dans les mémoires comme les Jeux de l'entente et de l'amitié retrouvée entre les peuples, unis par le pouvoir du sport.

**Mme Velichko** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne accueille avec satisfaction le projet de résolution relatif à l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport (A/72/L.5). Un des éléments clefs de ce projet de résolution, dont le Biélorus s'est porté coauteur, est l'appel lancé aux États Membres afin qu'ils observent la Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que ce projet de résolution nous remettra en mémoire la merveilleuse tradition de la Grèce antique consistant à suspendre les hostilités durant les Jeux olympiques, et qu'il encouragera également les États Membres à se mobiliser.

Nous espérons que, dans le contexte actuel d'instabilité internationale, les prochains Jeux olympiques permettront de promouvoir les valeurs de la paix, conformément aux principes fondamentaux de la Charte olympique. Nous appuyons les efforts que déploient le Comité international olympique et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de faciliter la participation d'équipes de réfugiés aux Jeux. Le développement des capacités physiques grâce au sport est un des grands domaines d'action de la politique nationale du Bélarus.

Le Bélarus est fier d'avoir gagné le droit d'organiser une importante compétition européenne en 2019, à savoir les deuxièmes Jeux européens. Nous condamnons de manière catégorique toutes les tentatives d'utiliser le sport à des fins politiques. Nous défendons la préservation de l'indépendance et de l'autonomie du sport, ainsi que le principe d'égalité devant le droit et la préservation des valeurs et de l'éthique du sport. Nous sommes convaincus que le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui contribuera à renforcer le rôle du sport dans la promotion de la paix et du développement, en consolidant les principes de tolérance et de respect et en favorisant la compréhension mutuelle entre les États et les peuples, dans le véritable esprit de l'Olympisme, lequel repose sur l'amitié, la solidarité et le fair-play, sans discrimination aucune.

**M. Alduwaisan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Mon pays est heureux de participer aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour, car il est foncièrement convaincu de l'importance que revêt le sport en tant que socle de nos sociétés et des relations entre les peuples. Nous estimons que nos jeunes doivent être bien éduqués dans ce domaine. Nous renouvelons également notre appui à la résolution 67/296, adoptée en août 2013, en vertu de laquelle les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations internationales compétentes, la société civile et les secteurs public et privé doivent apporter leur coopération et observer et faire connaître la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. Nous réaffirmons donc la nécessité d'investir dans notre jeunesse, de manière à construire une société meilleure, à travers des programmes et des plans d'action conçus pour les aider à faire leurs des principes nobles et pour lutter contre la criminalité, l'extrémisme et la corruption. Ces ambitions ne pourront être réalisées que si nous tirons parti des institutions qui ont été mises en place dans nos sociétés.

Le langage du sport et des sportifs a toujours été un langage de paix, de sécurité et de solidarité dans la lutte contre la violence et l'extrémisme. Dans le cas de deux des adversaires militaires les plus violemment opposés durant la Première Guerre mondiale, le football a réuni des soldats des deux camps pendant une journée. Les résultats que nous pourrions atteindre en temps de paix par les mêmes moyens n'ont que notre imagination pour limite. Nous rappelons également, s'agissant de promouvoir la paix sur tout le continent africain, un modèle qui visait à lutter contre le racisme. C'est grâce au sport que, en 1995, durant la Coupe du monde de rugby organisée par l'Afrique du Sud, le dirigeant sud-africain Nelson Mandela a envoyé un message d'unité aux enfants sud-africains afin de lutter contre l'apartheid.

Lorsque Pierre de Coubertin a rétabli les Jeux olympiques modernes en 1894, il était convaincu de l'importance du sport, qu'il assimilait à une forme d'énergie spirituelle, et il a promu cette philosophie afin de propager l'harmonie et la paix entre les peuples grâce aux Jeux. C'est ainsi qu'il a défini les principes qui président à ces Jeux. D'après Coubertin, l'essentiel n'était pas de gagner mais de participer et de concourir honorablement.

Le Mouvement olympique incarne les principes de la Charte olympique au service du développement et de la promotion de la paix et de la dignité humaine, ce qui favorise le développement. L'exemple et l'expérience des Jeux olympiques nous donnent une occasion de réfléchir aux pouvoirs que recèle le sport pour nous unir. Le meilleur exemple en est la notion du Village olympique, qui réunit dans un même lieu les athlètes de plus de 200 pays. Selon le principe directeur de l'idéal olympique, le sport est synonyme de paix, et cela se reflète presque remarquablement dans les efforts visant à promouvoir la paix et le développement. C'est comme si, par enchantement, le sport permettait d'atteindre cet objectif.

Pour terminer, je dirai que, dans le cadre de l'ONU, nous voyons aujourd'hui de nombreuses similitudes entre les principes de l'Organisation et ceux du Comité international olympique, qui engagent des efforts parallèles pour promouvoir la paix par le sport. L'exemple le plus frappant de cette coopération et de cette solidarité entre l'ONU et le Comité international olympique a été illustrée par l'appui dont a bénéficié un groupe d'athlètes réfugiés lorsque à Rio de Janeiro, pour la première fois de l'histoire olympique, une dizaine de jeunes athlètes ont participé aux Jeux olympiques

de 2016 et ont eu l'occasion de transcender la guerre et le conflit.

**Mme Ting** (Singapour) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à l'Iran et à l'Iraq après le tremblement de terre qui a fait plusieurs victimes le week-end dernier. Nos pensées et nos prières vont aux victimes et à leurs proches.

Singapour se félicite d'être coauteur du projet de résolution A/72/L.5 intitulé « Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », présenté au titre du point 11 de l'ordre du jour. Singapour remercie la République de Corée de ses efforts qui lui ont permis de coordonner le projet de résolution, qui prend acte des idéaux incarnés par la Trêve olympique et qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus aujourd'hui par l'Assemblée générale.

La pratique du sport et la perfection qu'elle cherche à atteindre représentent une force au service du bien dans de nombreuses sociétés. Les valeurs que véhicule le sport – travail acharné, autodiscipline et volonté de mieux faire – sont une source d'inspiration pour l'esprit humain. Le sport rassemble des communautés d'origines, de confessions, de cultures et de nationalités diverses, et renforce la compréhension mutuelle dans un esprit d'amitié et de fair-play. Tel est l'esprit des Jeux olympiques qui, depuis les premiers Jeux de l'ère moderne, en 1896, non seulement symbolise le summum des accomplissements sportifs mais joue également un rôle crucial dans le rapprochement des communautés et la promotion de la tolérance, de l'inclusion sociale, de la paix, de la coopération et du développement durable.

Singapour est consciente de l'importance que revêt le sport dans la vie quotidienne. Au niveau national, le sport peut rassembler divers groupes de population dans un esprit de solidarité et inculquer un plus grand sentiment de fierté vis-à-vis de son pays. Au niveau communautaire, le sport aide à améliorer les résultats en matière de santé. C'est pourquoi le Gouvernement singapourien promeut activement le sport dans le pays. ActiveSG, un mouvement sportif national, a été lancé pour encourager les Singapouriens à faire de l'exercice en leur permettant d'avoir accès à des activités et programmes sportifs abordables et stimulants. En outre, parce que nous voulons que le sport à Singapour reste une activité sans exclusive, le plan-cadre sur le handisport a été lancé en 2016 pour faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité de pratiquer un

sport si elles le souhaitent et d'y exceller. Conscients que les espaces destinés au sport ne sont pas uniquement des lieux d'entraînement mais également des espaces communs permettant de se réunir et de créer un lien, nous avons aussi mis en place un plan directeur axé sur les installations sportives, afin d'améliorer l'accès au réseau d'équipements sportifs et de permettre à la population de mieux vivre grâce au sport.

Nous sommes heureux de voir que certains de nos efforts ont porté leurs fruits. Aux Jeux paralympiques de Rio de Janeiro en 2016, l'équipe de Singapour nous a remplis de fierté en signant notre meilleur résultat à ce jour : deux médailles d'or et une médaille d'argent, remportées respectivement par les nageuses paralympiques Yip Pin Xiu et Theresa Goh. L'année 2016 a également été une année historique pour Singapour, puisque Joseph Schooling a remporté la première médaille d'or olympique de Singapour, en natation. Ces accomplissements montrent que le succès ne connaît pas de limites. Tout individu, quel que soit son pays, peut réussir pour peu qu'il ou elle le décide et travaille d'arrache-pied pour atteindre ses objectifs.

Les bienfaits du sport transcendent aussi les frontières nationales. Le sport peut aider à promouvoir des liens d'amitié plus étroits entre voisins et au-delà. Dans le cadre de notre contribution aux manifestations sportives dans notre région, Singapour a accueilli en 2015 les vingt-huitièmes Jeux de l'Asie du Sud-Est et les huitièmes Jeux paralympiques de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nos athlètes ont participé activement aux vingt-neuvièmes Jeux de l'Asie du Sud-Est et aux neuvièmes Jeux de l'ASEAN qui ont eu lieu à Kuala Lumpur. Il nous plaît de voir que de nombreuses amitiés transnationales se sont nouées entre athlètes et que de très belles histoires personnelles ont été vécues durant ces événements. Nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer le cycle de Jeux olympiques et paralympiques consécutifs en Asie du Nord-Est et d'y participer, et nous espérons qu'ils seront un moyen de promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation.

Comme l'a dit le créateur des Jeux olympiques modernes, le Baron Pierre de Coubertin,

« [l']important dans la vie, ce n'est point le triomphe mais le combat; l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu ».

Le sport permet à l'esprit humain de gagner en noblesse et aux individus et aux communautés de s'affirmer. Le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 reconnaît le rôle du sport dans la réalisation du développement et de la paix et dans la promotion de la tolérance, du respect et de l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que ses nombreuses contributions à la santé, à l'éducation et à la réalisation de nos objectifs d'inclusion sociale. Faisons donc en sorte de maintenir vivant l'esprit de la Trêve olympique et efforçons-nous de construire un avenir durable, sans exclusive et prospère pour nos peuples.

**Mme Mohamed Didi** (Maldives) (*parle en anglais*) : Le Mouvement olympique permet de célébrer l'humanité et les valeurs humaines. Il stimule et dynamise le développement humain. Et l'idéal olympique permet à l'humanité de montrer le meilleur d'elle-même dans des conditions d'égalité et d'équité. Les Maldives sont fières d'être un membre actif du Mouvement olympique. Les athlètes maldiviens ont fait un prodigieux bond en avant lorsqu'ils ont participé, pour la première fois, aux Jeux olympiques d'hiver en 1988. Ce fut réellement un progrès tel qu'on n'en connaît qu'une fois dans la vie, non seulement pour ceux qui y participèrent mais aussi pour les jeunes générations qui ont suivi et qui se sont inspirées des idéaux du Mouvement olympique pour construire un monde pacifique et meilleur grâce au sport.

Le Mouvement olympique a la capacité extraordinaire d'insuffler l'espoir et de redonner de l'ambition face à l'adversité. La participation d'une équipe de réfugiés aux Jeux olympiques d'été de Rio de Janeiro, en 2016, a fait date et nourri l'optimisme. Elle a redonné courage et foi à des millions de réfugiés dans le monde. Ces athlètes ont non seulement fait rejaillir l'espoir pour des millions de personnes qui doivent franchir des obstacles inimaginables pour réaliser leurs aspirations, mais ils ont aussi montré au monde que grâce au sport, aucune barrière n'est insurmontable.

Ma délégation se félicite de cette initiative qui montre que les liens humains entre communautés transcendent les frontières. Le Président des Maldives, M. Abdulla Yameen Abdul Gayoom, accorde la priorité à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes en leurs offrant des possibilités qui leur permettent de donner libre cours à leur créativité et de réaliser pleinement leur potentiel. Ils vont ainsi pouvoir viser plus haut, rêver plus grand et bâtir de nouveaux rêves. Le développement de la pratique sportive est, bien entendu, un élément important de l'épanouissement de notre jeunesse. Les Maldives ont promulgué leur première loi sur le sport en septembre 2015. Celle-ci vise à promouvoir la

pratique des sports de compétition et des activités culturelles aux niveaux international, national et local. Elle définit également un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour faciliter le développement du sport, avec la participation des collectivités.

Les Maldives savent combien le sport joue un rôle important pour la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous avons été pionniers dans la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, sur l'amélioration des programmes pour les jeunes. Le Ministre maldivien de la jeunesse et des sports, en collaboration avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement aux Maldives, a organisé une cérémonie officielle en août 2016 pour lancer la mise en œuvre de la résolution aux Maldives, qui sont devenues ainsi le premier pays de la région Asie-Pacifique à le faire.

Le Gouvernement maldivien continue d'investir de façon importante dans l'infrastructure sportive. Ces projets sont conçus pour permettre aux jeunes de développer leurs talents de leader et pour leur fournir des réseaux d'appui en dehors du milieu familial. Nous avons aussi organisé avec succès des festivals sportifs dans le but d'instaurer la paix et l'harmonie au sein de la société. Le Gouvernement promeut l'inclusion des femmes en leur offrant davantage de possibilités et en les encourageant à faire du sport pour battre en brèche les vieux stéréotypes sexistes.

Il est impératif de donner aux jeunes, qui sont de plus en plus nombreux, les moyens de devenir des citoyens actifs dans leurs communautés et d'y favoriser le progrès socioéconomique. On sait que les programmes sportifs, coordonnés par les Nations Unies, les institutions publiques et les organisations non gouvernementales, facilitent le développement durable et la coexistence pacifique. Il est donc encourageant de voir le rôle du sport en faveur de la paix et du développement reflété dans l'ensemble des 17 objectifs arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de le voir concrètement en action dans tous les pays de la planète.

Un des enseignements les plus importants et les plus durables est que le sport aide à renforcer la résilience, même face à des défis énormes. Le sport n'est pas la solution à tous les problèmes de société, et il ne peut pas non plus régler tous les conflits du monde. Mais, pour ceux qui se sont égarés, le sport peut leur redonner un but, remplacer la tristesse par la joie et le désespoir par l'espoir.



**M<sup>me</sup> Fisher-tsin** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption, tout à l'heure, du projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Le sport et la paix sont intimement liés. Le sport encourage le travail d'équipe, bien au-delà des terrains sportifs, enseigne la tolérance, bien au-delà des courts, et forge des amitiés, qui durent bien plus longtemps que ces dernières secondes décisives de prolongations. Pour Israël, le sport est un élément clef de la coexistence et de la bienveillance. Il est essentiel pour relier les communautés entre elles. Il édifie des sociétés inclusives et offre aux jeunes, aux femmes, aux filles et aux handicapés la possibilité de faire ce dont ils sont capables. Il jette le fondement de la paix et de la prospérité pour tous.

En tant que pays situé dans une région en proie au conflit, Israël veille à ce que tous les jeunes apprennent à faire partie d'une seule et même équipe. Mifalot Chinuch est une initiative lancée par Hapoel Tel Aviv, un des plus grands clubs de football israéliens. L'objectif est de considérer le football non pas seulement comme un jeu mais aussi comme un formidable agent fédérateur – un langage universel et une culture commune que nous avons en partage. Les programmes élaborés dans le cadre de cette initiative fournissent une plateforme efficace pour jeter des ponts entre Israéliens et Palestiniens, et pour voir en autrui un coéquipier, et non un étranger. Et par ce travail d'équipe, nous faisons grandir les espoirs de paix, un but à la fois.

Ce modèle d'éducation a dépassé les frontières d'Israël pour être appliqué dans des communautés locales partout dans le monde, notamment au Cambodge, au Rwanda, en Jordanie, en Haïti et en Inde. Au Cambodge, Mifalot Chinuch a mis en œuvre un programme pour l'autonomisation des jeunes femmes par le sport, intitulé « Donner les mêmes chances à tous ». Là encore, grâce au sport, les filles prennent confiance en elles et se forment pour être demain les agents du changement, parvenir à l'égalité hommes-femmes et en faire profiter leurs communautés en retour.

Mifalot Chinuch n'est qu'un exemple de la remarquable capacité du sport à promouvoir la paix. En mai, Israël a lancé au Nigéria une initiative locale, baptisée « Israël Cares Kids' Football League », qui met le sport au service de la paix. Cette initiative était destinée à des enfants de 8 à 12 ans déplacés en raison des activités de l'organisation terroriste Boko Haram. Israël a mis à disposition des uniformes, des ballons et des entraîneurs

pour ce programme, donnant ainsi à plus de 200 enfants un exutoire qui leur donne un sentiment de confiance, de sécurité et de calme. Leur participation à des activités sportives leur a donné un sentiment d'appartenance et leur a permis de se faire des amis, tout en leur redonnant espoir en la paix.

Le sport doit servir à rassembler, et non à diviser. Il doit servir à promouvoir l'inclusion, et non l'exclusion ou la politisation. Les leçons apprises grâce au sport peuvent freiner ce cycle apparemment sans fin des conflits qui ravagent le monde. En garantissant l'accès au sport à chaque homme, à chaque femme et à chaque enfant, dans des conditions d'égalité et sans entrave, nous nous rapprochons d'un avenir pacifique pour tous.

**M. Sharifuddin** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Le Brunéi Darussalam appuie pleinement le débat mené au titre du point inscrit à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous avons également le plaisir de parrainer à nouveau le projet de résolution A/72/L.5.

Nous nous associons aux autres orateurs pour saluer le rôle que joue le sport au service du développement et de la paix et pour la promotion du progrès social. Nous notons avec satisfaction que cela est énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment au paragraphe 37, selon lequel le sport est un élément important du développement durable, qui préconise la tolérance et le respect et qui contribue à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité et à la réalisation des objectifs d'éducation et d'inclusion sociale.

Nous sommes convaincus que le sport est un outil puissant pour promouvoir et favoriser la paix et l'harmonie. Cela est évident, car le sport permet de promouvoir des modes de vie plus sains, de renforcer les échanges, d'encourager les relations d'amitié et de renforcer les collectivités.

Tout particulièrement, nous devons encourager nos jeunes à participer à des programmes, des manifestations et des échanges sportifs. En effet, cela peut promouvoir la confiance et le respect mutuels, la tolérance et une meilleure appréciation des autres cultures et modes de vie et permettre de tisser des liens d'amitié durables. Il est également essentiel d'instiller ces valeurs et idéaux communs aux jeunes en vue de leur épanouissement. De plus, le sport peut être un moyen positif de contrer les multiples défis auxquels nombre de nos jeunes sont confrontés aujourd'hui, tels que la toxicomanie, l'extrémisme violent et le taux élevé de chômage.

Le Brunéi Darussalam continue de mettre l'accent sur la contribution positive du sport au développement socioéconomique. Dans le cadre de notre politique nationale en matière de sport, nous considérons le sport comme un moyen d'améliorer la qualité de vie de nos populations et d'avoir une société en bonne santé. Cela est conforme à notre Vision nationale 2035, qui vise à créer une société éduquée et hautement qualifiée jouissant d'une meilleure qualité de vie, ainsi qu'une économie dynamique et durable.

Le développement du sport reste une priorité importante pour le Gouvernement du Brunéi Darussalam. Nous avons fait des investissements importants pour mettre en place des infrastructures de loisir adéquates afin de promouvoir une communauté saine et active.

Une coopération inclusive et multipartite entre les secteurs public et privé, ainsi qu'entre les organismes sportifs nationaux, fait partie intégrante de ces efforts. L'un de ces projets est l'initiative connue sous le nom de « My Happy City », selon laquelle tous les dimanches, la capitale est désignée zone sans voitures pour permettre aux habitants de s'adonner à des activités sportives telles que le cyclisme, la course à pied et l'aérobic. Ces activités rassemblent des passionnés de sport de tous âges et de toutes capacités, quel que soit leur milieu social ou leur statut économique. Cette initiative a non seulement contribué à faire revivre notre capitale en tant que centre d'activités communautaires, sportives, commerciales et touristiques, mais elle a également promu des modes de vie sains et la culture du sport parmi la population, ce qui est conforme à la vision du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de santé mondiale.

Dans le même temps, tout en reconnaissant la contribution que le sport apporte à l'autonomisation des individus, nous prenons également des mesures pour former et développer des athlètes de qualité, y compris des femmes et des personnes handicapées, à même de participer aux compétitions aux niveaux local, régional et international. Grâce à notre participation à diverses manifestations sportives régionales et internationales comme les Jeux olympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux de la solidarité islamique, les Jeux asiatiques et les Jeux de l'Asie du Sud-Est, nos athlètes visent l'excellence et ont fait honneur à notre pays sur le plan sportif. En outre, cette participation a permis à nos athlètes de tisser des liens d'amitié avec d'autres athlètes, favorisant ainsi une meilleure compréhension,

le respect et la tolérance d'autres cultures, autant de valeurs qui contribuent à la paix.

Pour terminer, le Brunéi Darussalam est fermement résolu à travailler en collaboration avec d'autres États Membres et les organes régionaux et internationaux compétents pour faire avancer le sport, d'autant plus que ces activités contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

**Mme Al-Abdulla** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui au titre du point 11 de l'ordre du jour.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par les coauteurs du projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Le projet de résolution reflète la conviction du Qatar quant à la contribution du sport à la promotion de l'éducation, du développement durable, de la paix, de la coopération et de la solidarité à tous les niveaux. Reconnaisant le rôle pionnier du sport dans la promotion de la paix, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur le rôle du sport en tant que facteur important de développement durable, notamment en raison de sa contribution au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité. Le Qatar accorde une importance particulière au sport aux niveaux national, régional et international. Nous avons accueilli avec grand succès plusieurs manifestations sportives, tels que les Jeux asiatiques en 2006. Le Comité suprême pour les projets et le patrimoine a organisé une manifestation en septembre 2017, en marge du segment de haut niveau de la session de l'Assemblée générale, pour évaluer les efforts déployés par l'État du Qatar dans le cadre de l'utilisation du sport en tant qu'outil au service de la paix et du développement. Compte tenu de notre expérience en matière d'organisation de manifestations sportives importantes, nous aspirons aussi à accueillir la Coupe du monde de la Fédération internationale de football en 2022. Ce serait la première fois que notre région accueillerait une manifestation d'une telle importance.

Je voudrais souligner le rôle essentiel que joue le Comité suprême pour les projets et le patrimoine dans les préparatifs du Qatar pour accueillir la Coupe du monde. Cette manifestation importante sera l'occasion de promouvoir la paix et l'entente mutuelle. Sur la

base de notre conviction que le sport joue un rôle important dans la promotion du dialogue entre les peuples et les cultures, de la paix et du développement et dans le cadre de la mise en œuvre de la vision nationale du Qatar 2030 et des efforts déployés par le Qatar pour édifier une société saine et active et renforcer les relations entre nos citoyens du pays, nous avons proclamé la Journée nationale du sport, qui est une fête nationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les efforts déployés par le Ministère de la jeunesse et des sports pour promouvoir l'excellence dans le domaine du sport dans tout le pays. Nous saluons également les efforts déployés par le Comité olympique du Qatar pour promouvoir le développement du sport et mettre en place plusieurs programmes et initiatives. Par l'intermédiaire du Comité olympique du Qatar, nous avons apporté une aide importante aux communautés qui en ont besoin en raison des situations difficiles que connaissent diverses régions du monde.

**M. Hoshino** (Japon) (*parle en anglais*) : Le sport a le pouvoir de susciter des rêves et d'apporter de l'espoir aux personnes. Il a le pouvoir de transformer le monde, et même l'avenir de l'humanité. Dans l'esprit de la paix, j'espère que la communauté internationale va une fois de plus se rassembler pour adopter cet important projet de résolution sur la Trêve olympique (A/72/L.5), comme elle le fait chaque année depuis 1993.

Le Japon se félicite de l'initiative et du leadership de la République de Corée, qui accueillera l'année prochaine les Jeux olympiques d'hiver et les Jeux paralympiques d'hiver, et qui a présenté cette année le projet de résolution. En tant que coauteur, le Japon tient à souligner l'importance de l'indépendance et de l'autonomie du sport et le fait que les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques doivent être organisés dans un esprit de paix, de compréhension mutuelle, d'amitié et de tolérance, toute forme de discrimination étant exclue. Nous sommes reconnaissants que ces principes fondamentaux, tirés de la Charte olympique, soient mentionnés dans le projet de résolution. Le Japon est fermement convaincu que les Jeux de l'année prochaine à Pyeongchang concrétiseront ces idéaux et objectifs.

Le Japon sera ensuite le prochain pays à accueillir les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques, qui auront lieu à Tokyo en 2020. Nous souhaitons que les Jeux de Tokyo 2020 traduisent les trois idéaux du dépassement de soi, de l'unité dans la diversité et du lien avec l'avenir. La notion de dépassement de soi exprime le fait que les Jeux de Tokyo 2020 se voudront un événement

où chaque athlète pourra livrer sa meilleure performance sportive et se dépasser. L'unité dans la diversité reconnaît l'importance d'accepter et de respecter les différences, afin que la paix puisse régner et que la société puisse continuer de se développer et de prospérer. Pour ce qui est du lien avec l'avenir, je tiens à rappeler que les Jeux de Tokyo 1964 avaient été un puissant vecteur de la croissance économique rapide du Japon.

Nous espérons que les Jeux de Tokyo 2020 permettront au Japon de promouvoir des changements porteurs de transformation qui seront l'occasion de susciter les espoirs et les rêves dans les zones touchées par la catastrophe du séisme et du tsunami de 2011. Nous pensons que montrer au monde que la région touchée s'est relevée et reconstruite sera une façon d'exprimer la gratitude du Japon à tous ceux qui nous ont aidés, dans le cadre d'efforts qui se poursuivent encore actuellement et en faveur desquels le Gouvernement japonais promeut des échanges entre les zones touchées et le reste du monde.

Depuis 2014, pour préparer Tokyo 2020, le Gouvernement japonais met régulièrement en œuvre divers projets qui relèvent du programme « Le sport pour demain », conscient également que le sport permet le développement sociétal et économique. Ce programme vise à atteindre plus de 10 millions de personnes dans plus de 100 pays. Plus précisément, entre autres projets, nous envoyons des entraîneurs et des athlètes à l'étranger, et nous en invitons aussi au Japon, et nous fournissons également des installations sportives. Nous pensons que de ce type de projets contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour conclure, le Japon continuera de travailler pour promouvoir le sport, afin que les Jeux de Pyeongchang 2018 soient un succès, s'agissant non seulement des Jeux eux-mêmes, mais aussi pour instaurer un esprit de paix dans le monde entier. Je tiens à assurer les membres de l'Assemblée générale qu'il en ira de même pour les Jeux de Tokyo 2020.

**Mme Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à réaffirmer l'appui indéfectible de Cuba aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir le sport en tant que moyen de promouvoir le développement, la paix et l'inclusion sociale. C'est pourquoi Cuba a décidé de se porter coauteur du projet de résolution (A/72/L.5) présenté par la République de Corée au titre de ce point de l'ordre du jour.

La pratique généralisée du sport sur la base de son exercice en tant que droit de l'ensemble de la population est une des grandes réalisations de la Révolution cubaine dans le domaine des droits de l'homme. Les moindres recoins du pays ont accès aux activités sportives, d'éducation physique et de loisirs sportifs, et on y garantit l'accès universel, de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées, avec notamment des programmes pour les centres d'éducation spécialisée et pour les handicapés. Cuba a formé un nombre considérable de professeurs spécialisés en éducation physique, qui sont chargés de mettre en œuvre la stratégie de développement de la culture physique et de la santé dans toutes les communautés du pays, et tous les enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes – y compris les femmes enceintes – et les personnes du troisième âge en bénéficient.

Cuba dispose, en outre, d'un réseau d'installations sportives, avec des services dans toutes les municipalités, ce qui favorise et stimule la pratique du sport. Chaque province du pays dispose d'une faculté de culture physique, dont sont diplômés chaque année, aux niveaux moyen et supérieur, des spécialistes en la matière. Les réalisations obtenues dans ce secteur sont en outre complétées par les centres spécialisés pour la formation des athlètes et par un système solide de médecine du sport, qui comprend un laboratoire antidopage moderne reconnu par le Comité international olympique, ce qui confirme l'attachement de Cuba à la lutte contre le fléau du dopage.

Bien que Cuba soit un petit pays en développement, au cours des 58 dernières années elle a régulièrement remporté des succès sportifs aux niveaux régional et mondial. Nous sommes le cent-sixième pays du monde par la superficie territoriale et le quatre-vingt-deuxième par le nombre d'habitants. Cependant, le sport cubain se classe au premier rang dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, au deuxième pour les Amériques et au dix-huitième, en moyenne, au niveau olympique, sur plus de 200 nations.

La présence cubaine solidaire dans le monde, avec des entraîneurs et des professeurs d'éducation physique, conforte également le prestige du sport cubain. Fidèle à sa vocation internationaliste, Cuba coopère au développement du sport dans de nombreux pays et continuera de le faire dans la mesure de ses possibilités.

Toutes ces réalisations ont été possibles grâce à la volonté politique du Gouvernement et à la participation active de la population, malgré les obstacles imposés

par le blocus criminel imposé à mon pays, qui a entraîné de graves restrictions pour le développement du sport.

Pour conclure, Cuba réaffirme son ferme attachement à la promotion du sport en tant que moyen de promouvoir la paix et l'édification de sociétés plus justes et plus solidaires et d'un monde meilleur pour les générations actuelles et futures.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : Dès le VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Jeux olympiques de l'Antiquité étaient une force de paix et de solidarité entre les cités-États de la Grèce antique, qui proclamaient une trêve à compter du septième jour précédant l'ouverture et jusqu'au septième jour suivant la clôture des Jeux. L'objectif premier était que les Jeux se déroulent de manière pacifique, ce qui était assuré en protégeant la ville hôte des invasions et en ordonnant aux particuliers et aux autorités de s'abstenir d'entraver le libre passage des athlètes. Comme l'écrivait Thucydide, si des États violaient la trêve, leurs athlètes se voyaient interdits de participer aux Jeux.

Le concept de trêve olympique remonte à l'Antiquité et a été respecté pendant 1 200 ans. Les Grecs considéraient que les Jeux offraient une chance de remplacer le conflit par des compétitions amicales. Toutefois, l'idéal de la trêve a également joué un rôle très important dans la renaissance des Jeux olympiques modernes, en tant qu'outil précieux de promotion de la coopération internationale et de la paix dans le monde.

Aujourd'hui, l'accent mis sur la paix olympique est devenu une caractéristique majeure de l'idéologie olympique moderne. La création du Centre international pour la Trêve olympique, à laquelle la Grèce a activement œuvré en coopération avec le Comité international olympique, a permis d'insuffler un nouvel élan à la quête de la paix. Plus important encore, l'inclusion de la Trêve olympique à l'ONU par le biais de l'adoption de différentes résolutions pertinentes a conféré un rôle particulier à cet idéal. Nous devons garder présent à l'esprit que dans un monde marqué par les différences, les inégalités et les conflits, même une trêve temporaire est un exploit pour la communauté internationale. Il est donc de notre responsabilité de continuer à promouvoir la Trêve olympique et de ne ménager aucun effort pour assurer son respect.

En 2018, la République de Corée accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang. Je saisis cette occasion pour lui adresser tous nos vœux de réussite dans le cadre de cette tâche difficile. Au

reste d'entre nous, il incombe d'assumer nos responsabilités en observant la Trêve olympique et en faisant de la paix un objectif réalisable. Nous devrions tous trouver inspiration dans les Jeux olympiques de l'an prochain et réfléchir à la manière dont nous pourrions utiliser le sport pour réduire les tensions et jeter des ponts.

**M. Prasad (Inde) (parle en anglais) :** L'Inde salue l'adoption du projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », qui va dans le sens de ce que les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé dans la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir que le sport est un élément important du développement durable.

Si le développement durable consiste à promouvoir tout un ensemble de résultats économiques, sociaux et communautaires pour édifier des sociétés durables, on ne saurait mettre en doute l'utilité du sport, qui permet d'amener des enfants, et, par conséquent, leurs parents, et des jeunes à coopérer et à participer au règlement de problèmes communs. À cela s'ajoute les avantages directs qu'il procure en promouvant la santé des enfants et des jeunes adultes, ce qui est en soi un élément clef du développement.

Dans ce contexte, l'Inde voudrait remercier le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix pour le travail qu'il a accompli au cours de la dernière décennie, ainsi que le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix pour sa précieuse contribution. La proclamation du 6 avril comme Journée internationale du sport au service du développement et de la paix a été un jalon important pour souligner l'utilité que revêt pour le sport pour le développement et la paix.

La diffusion du Mouvement olympique et sa popularité, ainsi que celle des championnats mondiaux et nationaux de grands sports, tels que le football, le basket-ball, le cricket, le hockey et le tennis, qui sont suivis par un public très nombreux, montrent à quel point ils permettent de célébrer la bonne volonté à l'échelle mondiale. L'exemple de nombreuses superstars du sport qui sont sorties de la pauvreté et de la misère constitue un puissant message d'espoir et de bonheur pour des millions de jeunes de par le monde. Les vedettes du sport deviennent à leur tour d'importants messagers en faveur du développement.

En tant que sport national de l'Inde qui est suivi par des millions de personnes dans les villes et villages

du pays, le cricket et ses stars constituent un vecteur très important pour diffuser des messages sociaux. J'en veux pour preuve la plus grande star indienne du cricket, Sachin Tendulkar, qui a participé à une campagne nationale populaire de promotion de l'hygiène chez les enfants, encourageant les écoliers à se laver les mains avant de manger. De même, il a été récemment un ambassadeur de marque pour la campagne indienne *Swachh Bharat* ou L'Inde propre.

Le système de foyers sportifs répartis à travers le pays est une autre initiative du Gouvernement qui a permis de faire progresser le développement social et éducatif dans les régions reculées. Il s'agit d'écoles de sport résidentielles, créées pour mettre à profit les talents sportifs locaux. Les foyers se trouvant dans l'est de l'Inde, en particulier dans les États du Bihar et du Jharkhand, ont permis d'offrir une éducation à de jeunes filles des zones tribales dans ces deux États. Cette initiative a porté ses fruits, non seulement pour les jeunes femmes elles-mêmes, mais aussi pour l'Inde. Aujourd'hui, les équipes junior et senior de hockey féminines de l'Inde sont dominées par des joueuses venant de ces zones tribales.

L'incidence positive que le sport peut avoir sur la paix et la sécurité est clairement illustrée par le programme de sport au service du développement mené par l'UNICEF dans le district de Sukma, dans l'État indien du Chhattisgarh, où Naxalism, l'insurrection gauchiste locale, était devenu un problème très grave. Le programme de l'UNICEF, lancé en 2006–2007, avait pour objectif de s'attaquer aux problèmes causés par les troubles civils dans la région, en particulier chez les enfants touchés par la violence et les déplacements. Mis en œuvre par des *khel mitras* ou mentors du sport, ce programme utilisait le sport et les jeux pour communiquer avec les enfants afin de les aider à surmonter la violence et les traumatismes qui en résultaient, et les encourager à rester à l'école. Il a également permis de diffuser auprès des enfants et de leurs parents des messages clefs axés sur le développement et un changement de mode de vie. Vu son succès, il a été étendu à toutes les écoles primaires de l'État de Chhattisgarh.

Je voudrais également évoquer deux programmes novateurs de sport au service du développement gérés par des institutions non gouvernementales en Inde, qui illustrent le rôle que le sport peut jouer pour bâtir des communautés et contribuer aux initiatives de développement. Le premier est le projet KHEL, un programme utilisant le sport en tant que plateforme pour aider

les enfants issus de milieux défavorisés à devenir des membres responsables et actifs de la société. Situé à Lucknow, une grande ville du centre de l'Inde, le projet KHEL travaille avec des orphelins, des enfants des rues, des enfants de travailleurs migrants et des enfants des bidonvilles dans le cadre d'un programme de quatre mois consistant en des sessions bihebdomadaires de sports et de jeux, qui vise à donner aux enfants un sentiment d'estime de soi et à leur inculquer une aptitude à résoudre les problèmes. Des séances spéciales mettent également l'accent sur des questions telles que la santé, la toxicomanie, le civisme et l'hygiène personnelle. Aujourd'hui, l'organisation travaille avec 10 institutions partenaires et deux bidonvilles de Lucknow.

La Fondation OSCAR, qui utilise le football pour enseigner la valeur de l'éducation et des compétences pratiques aux enfants défavorisés est un autre programme du même type mis en œuvre dans la métropole de Mumbai, dans l'ouest du pays. Le programme a pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à rester à l'école. Les jeunes dirigeants d'OSCAR travaillent comme modèles et mentors pour ces enfants.

Si le sport organisé est aujourd'hui une source majeure de loisirs dans le monde et un secteur d'activité à part entière, permettre à des millions de jeunes enfants de pays moins développés et de pays en développement de goûter aux joies du sport et de bénéficier de ses retombées positives doit rester un objectif important. C'est pourquoi l'Inde considère que le sport est un élément essentiel à l'instauration d'un monde pacifique et meilleur, et appuiera tous les efforts visant à diffuser le message du sport et du développement.

**Mme Matar** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la République de Corée d'avoir présenté le projet de résolution A/72/L.5, qui cherche à bâtir un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. Je suis heureuse d'annoncer que Bahreïn appuiera l'adoption du projet de résolution, étant convaincu que le sport doit servir à réaliser le développement et à promouvoir le développement durable, la paix, l'éducation, la coopération et la santé.

La capacité et le potentiel du sport de traverser les frontières et de dépasser les langues en font un moyen efficace pour régler les conflits et parvenir à une paix durable. Le sport est un phénomène universel qui rassemble les peuples et peut contribuer à la mise en place de partenariats forts dans un monde de plus en plus uni. Telle est la réalité. Nous devons par conséquent préserver cette unité en adoptant une position commune face

à la haine, la violence et l'extrémisme. À cet égard, je tiens à souligner à ce propos la nécessité de veiller à ce que le sport soit au service du développement et qu'il puisse contribuer à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine.

Avec le soutien du Royaume de Bahreïn, nous sommes déterminés à réaliser les objectifs de développement durable. Le sport peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ces objectifs fondamentaux, en renforçant l'unité et la paix. C'est la raison pour laquelle le 7 février a été décrété Journée nationale des sports à Bahreïn, afin de défendre les nobles idéaux olympiques, promouvoir le sport et encourager sa pratique. Nous avons la profonde conviction que le sport peut contribuer au renforcement et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'à un plus grand respect à l'égard des valeurs qu'il défend.

La participation active des personnes ayant des besoins spécifiques est une manière de réaliser l'égalité des droits. Nous tenons donc à apporter notre plein appui aux athlètes handicapés afin qu'ils puissent participer à des compétitions organisées spécialement pour eux, tels que le basket-ball, par exemple.

Des activités liées au sport ont pu avoir lieu dans plusieurs domaines, sous l'égide de notre ministre de la jeunesse et des sports et du Comité olympique bahreïnien et grâce aux efforts importants déployés par le Vice-Premier Ministre de Bahreïn. Nous avons pu réaliser tous ces idéaux grâce à la participation active des femmes et des personnes handicapées aux compétitions sportives organisées au niveau national et international.

Le Royaume de Bahreïn souhaite, pour terminer, insister sur l'importance du sport et sa contribution essentielle à la réalisation du développement durable, au respect d'autrui, à l'autonomisation des femmes et à la promotion de la santé, à l'éducation, à l'intégration et à l'inclusion sociales.

**M. Louati** (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements à la Mission permanente de la République de Corée pour ses efforts louables et fructueux de coordination du projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». La Tunisie se félicite de l'adoption de cet important projet de résolution, qui met en relief le rôle essentiel du sport dans la réalisation de la paix et du développement. Ma délégation s'est portée coauteur de ce projet de résolution dès son élaboration.

J'aimerais rappeler l'attachement de la Tunisie et de Monaco, en tant que Présidents du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, à toutes les initiatives visant à appuyer le rôle du sport dans l'édification d'un monde meilleur pour l'humanité. En outre, au niveau national, la promotion du sport est une composante importante de la politique de développement de la Tunisie.

Alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous sommes fermement convaincus que le sport participe efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la promotion de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'inclusion et de la paix sociale. À cet égard, j'aimerais rappeler que le sport est reconnu comme un facteur important du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du fait notamment de sa contribution croissante à la réalisation du développement et de la paix, à sa promotion de la tolérance et du respect et à sa contribution à l'autonomisation des femmes et des jeunes, des individus et des communautés. Il contribue également aux objectifs du Programme 2030 dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale.

Nous sommes tous conscients de la force du sport en tant que facteur important de tolérance et d'entente entre les peuples et les nations.

Reconnaissant le caractère essentiel du concept de Trêve olympique pour le renforcement de la paix, la Tunisie souligne l'importance que revêt la coopération entre les États Membres pour la mise en œuvre du projet de résolution et la défense des valeurs de la Trêve olympique à travers le monde. Je tiens également à rappeler la précieuse contribution du Comité international olympique et du Comité international paralympique au sport et à l'idéal olympique, contribuant également à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Je saisis enfin cette occasion pour souhaiter plein succès à la République de Corée dans l'organisation des prochains Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2018.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 64/3, du 19 octobre 2009, je donne maintenant la parole au Président du Comité international olympique.

**M. Bach** (Comité international olympique) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de prendre à nouveau la parole devant l'Assemblée

générale. Il s'agit d'un moment important pour réaffirmer les valeurs sur lesquelles reposent l'ONU et le Comité international olympique (CIO). Je tiens à vous remercier très chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir souligné ce matin, de manière aussi remarquable, ces valeurs que nous partageons tous.

Je tiens également à remercier le Gouvernement de la République de Corée d'avoir déposé le projet de résolution A/72/L.5 sur la Trêve olympique en vue de la tenue prochaine en 2018, à Pyeongchang, des Jeux olympiques d'hiver. Je remercie les Présidents des Groupes des amis au service de la paix et du développement, Monaco et la Tunisie, pour tous les efforts qu'ils déploient dans ce cadre. Je remercie enfin les nombreux États Membres qui ont déjà exprimé leur appui au projet de résolution en s'en portant coauteurs.

L'ONU et le CIO partagent un objectif commun, celui d'édifier un monde pacifique et meilleur. Il s'agit pour le CIO de mettre le sport au service du développement pacifique de l'humanité. Le projet de résolution sur la Trêve olympique dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui traduit l'engagement de nos deux organisations au service de l'humanité.

Dans la Grèce antique, la tradition de l'*ekecheiria* instaurait une trêve sacrée entre les cités grecques. La Trêve olympique garantissait l'arrêt des hostilités, afin que tous les athlètes et spectateurs puissent se rendre aux Jeux olympiques et y participer en toute sécurité. Depuis lors, les Jeux olympiques sont un symbole d'espoir et de paix. Dans cette période difficile que nous traversons, nous constatons le caractère éternel de ces valeurs olympiques de paix, de solidarité et de respect.

Le projet de résolution, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » s'appuie sur cette tradition vieille de 3000 ans. Au paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale demande instamment aux États Membres

« de garantir que les athlètes, les officiels et toutes les autres personnes accréditées prenant part aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver puissent se rendre aux Jeux ».

Cet appel spécifique revêt une importance particulière, notamment en ce qui concerne le moment et le lieu où se tiendront les Jeux olympiques d'hiver. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale reconnaît une fois encore l'importance des Jeux olympiques pour

le renforcement de la paix et de la compréhension dans un monde fragile.

Pierre de Coubertin, fondateur du mouvement olympique moderne, a déclaré : « Les Jeux olympiques sont un pèlerinage vers le passé et un acte de foi dans l'avenir ». Dans le même esprit, l'appui des États Membres de l'ONU à ce projet de résolution est l'expression de la foi de la communauté internationale dans un avenir pacifique pour notre monde. La force des Jeux olympiques réside dans leur caractère universel et leur attrait mondial. Conformément au principe de neutralité politique, les Jeux olympiques vont bien au-delà de toutes les divergences politiques qui nous divisent. Dans notre monde fragile, à la dérive, les Jeux olympiques ont le pouvoir d'unir l'humanité dans toute sa diversité. Dans notre monde fragile, la polarisation et la méfiance ne cessent de croître. Dans notre monde fragile, les Jeux olympiques créent toujours des ponts. Jamais ils n'érigent de mur.

Le sport joue un rôle particulier en mettant en pratique les valeurs de paix, de solidarité et de respect. Le rôle important du sport dans la société a été confirmé par l'Assemblée générale lorsqu'elle a reconnu, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que le sport était un facteur important, notamment pour le renforcement de la paix et de l'entente.

La dernière fois que je me suis exprimé devant l'Assemblée générale, celle-ci était sur le point d'adopter la résolution 70/4, sur la Trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques de Rio 2016 (voir A/70/PV.39). À cette occasion, j'ai annoncé la création de la première équipe de réfugiés jamais créée. Leur participation aux Jeux olympiques a constitué un message d'espoir pour les millions de réfugiés à travers le monde. Elle a montré combien le sport est un catalyseur important. Pour cela, nous avons bénéficié de l'étroite coopération des Nations Unies, en particulier du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que je tiens à nouveau à remercier pour son appui constant.

Le thème de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale étant « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », j'aimerais m'adresser un instant à l'Assemblée générale en tant qu'athlète olympique. En effet, pour les athlètes olympiques, ce projet de résolution revêt une signification particulière et profondément personnelle. Tout athlète rêve de participer aux Jeux olympiques. Pour nous athlètes, c'est l'expérience de toute une vie, l'occasion de briller.

Avec ce projet de résolution sur la Trêve olympique, l'Assemblée générale crée les conditions permettant à tous les athlètes de participer aux Jeux. Seuls les États Membres de l'ONU peuvent garantir aux athlètes de pouvoir se rendre aux Jeux en toute sécurité, ce qui permet à tous les athlètes olympiques de concrétiser le rêve de toute une vie. On peut s'interroger sur l'importance que cette question revêt pour la communauté internationale. La réponse est simple : les athlètes olympiques montrent au monde entier qu'il est possible d'être en compétition les uns avec les autres, tout en vivant ensemble sous le même toit de façon pacifique.

Dans le Village olympique, où les athlètes vivent pendant les compétitions, nous constatons que nos valeurs de tolérance et de solidarité trouvent leur pleine expression. Des athlètes représentant tous les Comités olympiques nationaux et venant des quatre coins du monde vivent ensemble dans l'harmonie, sous un même toit. Dans ce qui constitue un village planétaire au sens propre du terme, les athlètes vivent côte à côte. Ils partageant leurs repas, leurs expériences, leurs émotions. Ils s'affrontent sur le plan sportif, mais ils sont respectueux les uns envers les autres, dans la victoire comme dans la défaite. C'est la raison pour laquelle les athlètes sont les meilleurs ambassadeurs de nos idéaux et de nos valeurs. Les athlètes montrent l'exemple. Notre monde fragile a plus que jamais besoin de tels symboles d'amitiés et de tolérance.

Je remercie sincèrement pour leur travail remarquable le Gouvernement de la République de Corée et le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se dérouleront en 2018 à Pyeongchang, sous la direction avisée du Président Lee Hee-beom. Ils ont créé les conditions optimales pour les meilleurs athlètes de sport d'hiver du monde. Lorsque Pyeongchang accueillera le monde dans 87 jours, cela nous rappellera que les Jeux olympiques sont toujours l'occasion pour la communauté internationale de se rassembler pour célébrer notre humanité commune.

Le CIO voudrait renouveler son invitation à tous ceux qui souhaitent se joindre à nous à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver 2018. Dans le sport, nous sommes tous égaux. Voilà pourquoi chacun est invité à célébrer nos valeurs communes, le meilleur de l'esprit humain et notre unité dans la diversité. Les Jeux olympiques d'hiver 2018 de Pyeongchang susciteront l'espoir, en ces temps difficiles, d'un avenir meilleur. Les Jeux olympiques montrent que nos valeurs d'une humanité commune sont plus puissantes que toutes



les forces qui veulent nous diviser. Avec le soutien des délégations présentes aujourd'hui, l'esprit olympique va prendre vie à travers les nations du monde rassemblées ici à l'Assemblée générale. Cela nous montre une fois encore que les principes olympiques sont des principes des Nations Unies. Au nom de tous les athlètes du monde, je remercie vivement l'Assemblée d'avoir partagé cet esprit olympique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.5, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

La parole est à la représentante du Secrétariat.

**Mme De Miranda** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution A/72/L.5, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua et Barbuda, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Tchad, Colombie, Cuba,, Dominique, Danemark, Djibouti, République dominicaine, El Salvador, Émirats arabes unis, Gambie, Géorgie, Grenade, Guyana, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kiribati, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Maldives, Mali, Maurice, États fédérés de Micronésie, Monténégro, Maroc, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Portugal, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Marin, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Suède, Tadjikistan, Timor-Leste, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/72/L.5?

*Le projet de résolution A/72/L.5 est adopté (résolution 72/6).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie nos invités qui se sont joints à nous ce matin et j'adresse à

nouveau mes meilleurs vœux de succès à la République de Corée à l'occasion des vingt-troisième Jeux olympiques d'hiver.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 11 de l'ordre du jour.

## Points 120 et 121 de l'ordre du jour

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le point à l'ordre du jour de la présente séance a trait à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. En d'autres termes, il s'agit d'étudier la manière de renforcer le rôle de cet organe, d'améliorer notre travail et de mieux répondre aux intérêts des gouvernements et, surtout, des peuples que nous sommes tous ici pour représenter. Il s'agit donc d'un débat qui concerne chacun d'entre nous.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Drobnjak de la Croatie et à l'Ambassadrice Nusseibeh des Émirats arabes unis pour leur travail dévoué en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la soixante et onzième session. Je suis convaincu que tous les États Membres apporteront leur plein appui à l'Ambassadeur Drobnjak, ainsi qu'à la Coprésidente nouvellement désignée, l'Ambassadrice Mejía Vélez de la Colombie, au cours de la prochaine session. J'aimerais aborder aujourd'hui quatre points importants.

Nous devons tout d'abord veiller à ce que le processus actuel porte ses fruits. Des avancées ont été réalisées au cours des dernières années. Le mode de sélection et de nomination du Secrétaire général en est, bien sûr, la meilleure illustration. Pendant des décennies, ce processus est resté secret. Mais les États Membres ont dit « non » au statu quo. C'est pourquoi, en 2016, les choses ont changé. Pour la première fois, le monde a eu la possibilité d'examiner, voire d'interagir avec les candidats au poste le plus élevé de l'ONU. Les États Membres m'ont chargé également de poursuivre sur la voie de la transparence et de l'ouverture dans la sélection de mon successeur.

La mise en place d'une prestation de serment et d'un code de déontologie à l'intention du Président de l'Assemblée générale constituent d'autres progrès importants. Désormais, aucun président ne pourra prétendre qu'il ou elle ignore les normes et les

responsabilités attachées à ce poste. Un autre résultat concret a été l'adoption de résolutions établissant des calendriers précis pour les élections. Cela a permis aux États Membres de mieux se préparer à leurs rôles, notamment en tant que membres du Conseil économique et social ou que membres non permanents du Conseil de sécurité.

Mon deuxième point est d'ordre plus personnel. Ma tâche ne consiste pas seulement à appeler les États Membres à l'action, je me dois aussi d'agir. Je suis le deuxième Président de l'histoire à avoir prêté serment, et je suis très fidèle à ce serment alors que je m'emploie à faire respecter les normes élevées de transparence et de déontologie établies par mes deux prédécesseurs. Ce travail revêt trois formes principales. La première concerne la divulgation totale des informations liées au financement, à la dotation en personnel et aux déplacements du Bureau. Toutes ces informations sont disponibles sur mon site Web. Je serai bientôt le premier Président de l'Assemblée générale à publier en ligne un résumé de ma déclaration de situation financière. J'espère que cette mesure concrète permettra de renforcer le souci de transparence du Bureau. La deuxième a trait aux activités du Bureau. Je publie chaque jour mon emploi du temps sur mon site Web. Mon porte-parole tient également des réunions d'information avec la presse. Ces efforts ne sont pas uniquement axés sur la transparence, ils visent également à mieux faire prendre conscience et apprécier les activités de l'Assemblée générale.

La troisième concerne l'interaction avec d'autres entités du système des Nations Unies. J'ai l'intention d'utiliser au mieux le Bureau, comme le stipule la résolution 71/323. J'ai rencontré officieusement le Bureau avant le début de la session ordinaire afin de procéder à un échange de vues franc. Notre troisième réunion de la session est prévue en décembre. De plus, je tiens des réunions mensuelles avec le Secrétaire général et les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin de renforcer la cohérence de notre travail. Je profite de l'occasion offerte par la présente séance pour souligner mon attachement au processus de revitalisation.

Le troisième point que je souhaite aborder aujourd'hui concerne la nécessité qui est la nôtre de regarder vers l'avenir. Nous allons débattre de nombreuses questions importantes au cours de la soixante-douzième session. Trois questions devront être examinées, premièrement, en ce qui concerne la conduite

liée aux campagnes électorales; deuxièmement, le renforcement des liens entre les missions permanentes et le Secrétariat des Nations Unies et, troisièmement, les possibilités de mettre en place un système de rotation à plus long terme et plus transparente des présidents des grandes commissions. La question de la réforme figurera également en bonne place dans notre ordre du jour. Nous pourrons ainsi renforcer l'engagement et le rôle de l'Assemblée générale dans l'ensemble du système des Nations Unies.

S'agissant de l'avenir, je tiens à souligner le fossé existant entre le niveau des activités et des événements mandatés et la capacité du système des Nations Unies à y répondre. Mon bureau est confronté à cette difficulté et j'exhorte l'Assemblée à y remédier. Dans le même ordre d'idée, je tiens à souligner le manque de mémoire institutionnelle au sein du Bureau. L'investissement dans le capital humain est nécessaire si les États Membres souhaitent maintenir les normes de travail et garantir des transitions harmonieuses entre les présidences.

Comme je viens de le dire, je me dois aussi d'agir. J'ai lancé une série de dialogues matinaux, qui concerneront tous les États Membres de l'ONU. Ils sont destinés à compléter les processus en cours de la soixante-douzième session, tels que la revitalisation de l'Assemblée générale.

Enfin, je veux rappeler à tous la responsabilité qui nous incombe. L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Il donne une voix et un vote aux 193 États Membres. Il traite des trois piliers du travail de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Cet organe accueille tous les acteurs et entités de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est pourquoi l'incidence du travail de l'Assemblée générale s'étend bien au-delà de cette salle. En fait, ce que nous faisons ici rejaillit sur la crédibilité et les résultats de l'ONU dans son ensemble. Par conséquent, l'amélioration de notre façon de travailler ne va pas seulement dans l'intérêt de chacun d'entre nous ici aujourd'hui, mais aussi dans l'intérêt des peuples au sein de leurs foyers ou de leurs communautés, qui se trouvent à des milliers de kilomètres d'ici.

Cette salle devrait être un lieu d'échange, où nous devrions entrer avec des idées et des propositions et dont nous devrions ressortir avec de nouvelles perspectives et réalisations. C'est un lieu où les intérêts des 193 États Membres et des milliards d'individus qu'ils représentent peuvent être défendus.

L'Assemblée générale ne peut pas être un lieu destiné à faire valoir nos propres intérêts. Elle ne peut pas être un lieu où nous arrivons avec seulement des lignes rouges et des positions statiques, même si cela peut être tentant et s'avérer fructueux pour un individu, un État ou un groupe d'États. Mais, au bout du compte, nous serons tous perdants. J'exhorte chacun ici à garder cela à l'esprit alors que nous débattons de la revitalisation de cette instance.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, l'un des plus importants groupes interrégionaux, comprenant 120 États membres. J'aimerais tout d'abord, conformément aux règles de préséance qui régissent les cérémonies et protocoles, exprimer mes remerciements aux Coprésidents et au Président de l'Assemblée générale.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément essentiel de la réforme globale de l'ONU. Une Assemblée générale revitalisée permettrait vraiment de renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, d'améliorer la gouvernance internationale et d'enrichir le multilatéralisme. Une évaluation approfondie de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et une identification claire des causes à l'origine de la non-application de ces résolutions revêtent la plus haute importance.

Nous adhérons pleinement à la lettre et à l'esprit des résolutions consensuelles 69/321, 70/305 et 71/323, qui constituent désormais les pierres angulaires de la réforme de l'ONU. Le Mouvement rappelle à ce propos la décision prise au paragraphe 4 des résolutions 68/307, 69/321, 70/305 et 71/323 de continuer d'examiner le tableau actualisé de ses résolutions sur la revitalisation de ses travaux et de poursuivre l'examen complet de l'inventaire sur l'état d'application des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale et l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Par ailleurs, le Mouvement prend note du fait que le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/70/68, n'a pas été mis en œuvre.

Au cours de la présente session, nous voudrions souligner les points suivants. Tout d'abord, en ce qui concerne le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, la nomination du Secrétaire général doit continuer d'être transparente, démocratique et ouverte à tous les États Membres, afin de permettre une participation effective et efficace de l'Assemblée générale à son processus de sélection et de nomination. Le Mouvement des pays non alignés rappelle avec fierté

le rôle joué par l'Assemblée générale en vertu de l'article 97 de la Charte des Nations Unies et de ses résolutions consensuelles 69/321, 70/305 et 71/323. Nous ne devons pas oublier que le Secrétaire général doit être sélectionné et nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Nous jugeons encourageante l'application du paragraphe 42 de la résolution 69/321, du paragraphe 36 de la résolution 70/305 et du paragraphe 56 de la résolution 71/323 sur l'organisation de dialogues informels. Tout en se félicitant de la signature de la lettre conjointe par laquelle les Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité lancent officiellement le début de ce processus, le Mouvement des pays non alignés croit comprendre que, quelle que soit l'étape de la présentation des candidatures, la nouvelle procédure, telle qu'elle figure dans la lettre conjointe du Président de l'Assemblée générale et du Président du Conseil de sécurité, sera toujours suivie. En outre, le Mouvement appelle les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à continuer de tenir des réunions informelles en temps voulu pour un échange de vues avec les candidats présentés par des États Membres.

Nous sommes également d'avis, comme le suggère le rapport A/66/34 du Corps commun d'inspection pour 2011, que les pratiques en vigueur en matière d'élection des chefs de secrétariat d'autres organisations du système des Nations Unies pourraient également convenir à la nomination du Secrétaire général. Par conséquent, nous recommandons d'examiner les pratiques existantes. En outre, le Mouvement voudrait souligner la question des promesses faites par les candidats en échange du soutien des membres permanents du Conseil de sécurité, qui figure dans le rapport du Corps commun d'inspection pour 2011.

À cet égard, nous nous félicitons du nombre important de candidatures féminines, comme cela est indiqué au paragraphe 44 de la résolution 71/323. Un débat a eu lieu sur l'opportunité pour le Conseil de sécurité d'envisager de présenter plusieurs candidats à l'Assemblée générale pour la nomination du Secrétaire général à l'avenir. Nous insistons sur la nécessité de réexaminer cette idée. Nous réaffirmons que le processus de nomination du Secrétaire général par l'Assemblée générale doit se dérouler en pleine conformité avec le mandat de l'Assemblée générale, qui prévoit le dépôt en temps voulu du projet de résolution, qui doit être précédé de consultations approfondies avec tous les États Membres

de l'ONU, et garantir la prise de décision de l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, y compris au scrutin secret, en pleine conformité avec l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nous prenons note de la demande adressée par le Secrétariat à tous les États Membres, dans laquelle elle les invite à présenter des candidatures pour compléter la recherche du Secrétaire général et garantir ainsi un large éventail de candidats pour le poste de Secrétaire général adjoint, et se félicite de la présentation de candidatures féminines. Compte tenu de l'importance des meilleures pratiques et des enseignements tirés du dernier processus de sélection et de nomination, le Mouvement estime que le Groupe de travail spécial devrait envisager d'élaborer un recueil de ces meilleures pratiques, qui servirait de référence pour l'avenir.

Deuxièmement, concernant le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, le Mouvement juge encourageant le fait que, pour la première fois dans l'histoire, une prestation de serment et un code de déontologie aient été mis en place à l'intention du Président de l'Assemblée générale. L'expansion des activités de l'Assemblée générale a rendu nécessaire la présence du Président et sa participation active tout au long de l'année. Le Mouvement réaffirme également la nécessité d'attribuer des postes supplémentaires au Bureau du Président de l'Assemblée générale sur une base permanente. En outre, nous nous félicitons de l'appui concret apporté par des États Membres au Bureau du Président de l'Assemblée générale en détachant du personnel de leurs missions respectives.

Le Mouvement accorde également une grande importance aux transitions annuelles réussies entre les Présidents de l'Assemblée générale et demande aux Présidents sortants d'informer leurs successeurs des leçons apprises et des meilleures pratiques. Le Mouvement se déclare favorable à un renforcement effectif et réel de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et à l'octroi au Bureau de ressources humaines et financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, le Mouvement réaffirme que les méthodes de travail ne sont qu'un pas vers des améliorations plus substantielles visant à restaurer et à renforcer son rôle et son autorité. Le Mouvement réaffirme qu'il importe de préserver le caractère

intergouvernemental, inclusif et démocratique de l'Organisation et de consulter les États Membres au sein de l'Organisation. Nous insistons sur le fait que les États Membres doivent respecter strictement les prérogatives fondées sur la Charte des principaux organes des Nations Unies, en particulier de l'Assemblée générale. Nous appuyons également l'initiative visant la mise en œuvre appropriée de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre ses principaux organes, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Lors de la dernière session du Groupe de travail, il a été débattu de la nécessité de créer, dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, un mécanisme permanent de dialogue entre les missions permanentes et le Secrétariat des Nations Unies, l'idée étant d'envisager d'autres étapes nécessaires. Il nous tarde de poursuivre cette discussion.

Quatrièmement, s'agissant des méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous nous félicitons du paragraphe 51 de la résolution 71/323, qui prend note avec satisfaction des propositions sans incidence sur les coûts concernant les changements qui pourraient être apportés au format, à la production et à l'édition du *Journal des Nations Unies*. Nous nous félicitons également des paragraphes 47 et 48 relatifs à la communication des noms des candidats au Secrétariat, si possible au moins 48 heures avant le scrutin, ainsi qu'à l'impression des noms sur les bulletins de vote, et de la décision visant à ce que, le jour du scrutin, dans la salle de l'Assemblée générale ou celle où se réunit sa commission, il ne puisse être distribué autre chose qu'une seule page d'informations concernant chaque candidat. Le Mouvement souhaiterait rappeler que l'Assemblée générale a encouragé les grandes commissions à poursuivre l'examen et à faire des propositions sur leurs méthodes de travail au cours de la présente session. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental et inclusif de ces discussions sur les méthodes de travail, auxquelles doivent participer toutes les délégations. Davantage de temps devrait être consacré aux négociations sur le projet de résolution. La résolution 71/323 a été adoptée par consensus. Cependant, nous continuons d'insister sur le fait que les tous les États Membres de l'ONU devraient faire preuve d'une plus grande souplesse lors du prochain cycle de négociations.

Le Mouvement appelle à des mesures visant à une meilleure prise de conscience par le public du rôle et des activités de l'Assemblée générale et à encourager

une meilleure communication de ses travaux par les médias. Nous nous félicitons du paragraphe 15 de la résolution 71/323, qui invite le Président de l'Assemblée générale à organiser des débats en étroite consultation avec le Bureau et les États Membres, y compris en ce qui concerne la fréquence de ces débats. Les réunions organisées parallèlement au débat général de l'Assemblée générale doivent se limiter au strict minimum, afin de préserver et de renforcer le caractère sacré du débat général, comme indiqué au paragraphe 34 de la résolution 71/323. De même, en ce qui concerne les débats thématiques de haut niveau convoqués par le Président de l'Assemblée générale, nous devons améliorer la coordination du processus de revitalisation avec les travaux du Comité des conférences.

*M. Djani (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous devrions également examiner de plus près les dispositions pour la tenue des débats à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et leur suivi, compte tenu du nombre de représentants y participant. Aucune déclaration orale ne doit dépasser le temps de parole imparti, et des versions complètes des déclarations peuvent être distribuées dans la salle ou mises en ligne. Les organisateurs peuvent mettre à disposition des compte rendus des délibérations. Par ailleurs, nous proposons de tenir des séances d'information, selon que de besoin, avec les présidents des grandes commissions, ainsi qu'une réunion avec le Secrétaire général. Le Mouvement appelle également à une surveillance plus approfondie de la mise en œuvre des résolutions passées.

En conclusion, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement à continuer de contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que d'autres délégations feront de même et souhaitons humblement rappeler que nous parlons au nom de 120 États membres. Le Mouvement est également disposé à coopérer avec le Président, les Coprésidents et le Secrétaire général en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe directeur délibérant. Nous continuerons d'apporter notre contribution en faveur de l'inclusion, de la transparence et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

**Mme Azucena** (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), composée des 10 États membres suivants : Brunéi Darussalam,

Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et mon propre pays, les Philippines.

L'ASEAN souhaite exprimer ses plus sincères condoléances aux familles des victimes du tremblement de terre qui a frappé l'Iran, l'Iraq et le Costa Rica.

L'ASEAN souscrit également à la déclaration prononcée par l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'ASEAN félicite les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Croatie pour le travail remarquable qu'ils ont accompli l'année dernière en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ainsi que le Représentant permanent de la Colombie, Coprésident sortant et l'Ambassadeur de la Croatie, et salue les progrès réalisés au cours de leur présidence conjointe, tels que reflétés dans la résolution 71/323, adoptée le 8 septembre 2017 par consensus.

L'ASEAN souhaite également réitérer sa profonde gratitude à M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, pour son engagement de chaque instant à faire avancer le programme de revitalisation, en particulier son plaidoyer en faveur des principes de responsabilité, de transparence et d'ouverture. Nous voudrions également féliciter à nouveau le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák. Nous sommes certains que, sous sa direction, le processus de revitalisation enregistrera des résultats plus positifs.

L'ASEAN est convaincue que le processus de revitalisation permettra à l'Organisation d'être plus efficace, transparente, inclusive et à la hauteur de ses objectifs. Selon les termes du Secrétaire général António Guterres, nous avons la responsabilité commune de faire en sorte que l'ONU soit plus efficace et plus adaptés à ceux que nous servons. L'ASEAN souhaite donc faire les observations suivantes sur les quatre groupes thématiques du processus de revitalisation.

En ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, l'ASEAN appelle à nouveau tous les États Membres à œuvrer de concert afin de conférer à l'Assemblée générale le rôle qui lui revient en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU.

En ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée, l'ASEAN s'associe aux États Membres sur la recommandation visant à accroître les synergies et

la cohérence, réduire les chevauchements qui subsistent dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et avancer des mesures appropriées visant à mieux faire comprendre au public le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

S'agissant de la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et autres chefs de secrétariat, l'ASEAN est d'avis que la résolution 71/323 doit être pleinement mise en œuvre afin de garantir la transparence et l'inclusivité du processus de sélection et que le poste de Secrétaire général revienne au meilleur candidat. Nous tenons également à souligner que le Secrétaire général doit pouvoir décider en toute indépendance du choix des hauts fonctionnaires dans le respect des normes les plus élevées pour de telles nominations, tout en veillant à une répartition égale et juste fondée sur la parité de sexes et l'équilibre géographique.

En ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, l'ASEAN est disposée à appuyer ce programme et les appels à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 71/323.

L'ASEAN se félicite que soit réaffirmée dans la résolution 71/323 l'importance et les avantages découlant de l'interaction entre les Nations Unies et les instances et organisations régionales et internationales traitant des sujets d'intérêt commun pour la communauté internationale. Nous prenons note du rapport du Président de l'Assemblée générale sur l'alignement stratégique des futures sessions de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ASEAN est consciente également des complémentarités existantes entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Vision commune 2025 de l'ASEAN. Nous continuons de reconnaître l'importance du dialogue et de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU pour améliorer ces complémentarités, tel qu'indiqué dans le Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020.

L'ASEAN réaffirme sa détermination à travailler de manière efficace et constructive avec tous les États Membres afin d'assurer le succès du Groupe de travail spécial dans sa tâche de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Grâce à la volonté politique de tous les États Membres, non seulement nous serons en mesure de parvenir à des résultats concrets, mais nous pourrons aussi contribuer au renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité à l'échelle des Nations Unies. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dans le cadre de ses quatre groupes

thématiques concourra à l'évolution stratégique des Nations Unies en tant que plateforme importante où prévalent les valeurs universelles d'égalité, de tolérance et de dignité humaine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Adamson** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance plénière. Nous sommes impatients de travailler à ses côtés dans le cadre des négociations qui auront lieu dans les prochaines semaines sur le projet de résolution relatif à cette question. Je souhaite remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, M. Peter Thomson, pour la manière dont il a supervisé le processus de revitalisation de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée. Je tiens également à exprimer ma plus sincère gratitude aux anciens coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, M. Vladimir Drobnyak, Représentant permanent de la Croatie, et M<sup>me</sup> Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente de la des Émirats arabes unis. Nous sommes certains que le travail remarquable qu'ils ont accompli se poursuivra sous la direction de M. Drobnyak. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à la nouvelle Coprésidente pour cette année, plein succès et exprimons notre soutien au travail à venir, en espérant que l'on parviendra aux mêmes progrès notables que ceux enregistrés lors de la dernière session.

Les résolutions récentes sur la revitalisation de l'Assemblée générale ont été particulièrement innovantes. Des idées nouvelles et novatrices ont été présentées, telles que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, en particulier de sa responsabilisation et, plus récemment, la décision d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale. Les résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale représentent un succès pour nous tous, tant pour les Nations Unies que pour les États Membres, et elles sont la preuve de ce qu'il est possible

d'accomplir grâce à un travail constructif, axé sur les réformes et fondé sur le consensus. Elles sont le résultat de la volonté des États Membres d'engager un débat de fond approfondi sur les nombreuses questions indispensables à l'amélioration et à l'enrichissement des travaux de l'Assemblée générale.

Pour l'Union européenne et ses États membres, un multilatéralisme efficace, au cœur duquel se trouvent les Nations Unies, demeure essentiel. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer avec fermeté les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation. Le renforcement de l'Organisation, sur la base d'un financement efficace et pérenne et de réelles capacités financières et axé sur l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilisation, demeure une priorité absolue. Dans ce contexte, nous sommes attachés au processus de revitalisation et déterminés à appuyer les efforts tendant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Cela s'avère particulièrement nécessaire au regard des défis mondiaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Un effort incessant pour trouver des façons nouvelles et créatives de travailler est essentiel pour parvenir à une exécution plus efficace des mandats et à une utilisation durable des ressources. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale constitue l'élément fondateur de la réforme d'ensemble de l'ONU.

En ce qui concerne les négociations à venir, nous pensons que le projet de résolution de la présente session devrait mettre l'accent sur la consolidation du travail accompli à ce jour. Nous sommes déterminés à apporter notre contribution à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale. Je puis assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront à participer de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial.

**M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Ambassadeurs Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et M<sup>me</sup> Maria Emma Mejía Vélez, de la Colombie, d'avoir accepté de coprésider le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ainsi que le prédécesseur de M<sup>me</sup> Mejía Vélez, l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, ainsi que M. Drobnjak, pour leur leadership et leur précieuse contribution à ce processus au cours de la précédente session.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport au titre de ce point de l'ordre du

jour. Je souhaite une fois encore appeler l'attention du Secrétariat sur la nécessité de distribuer les rapports en temps voulu de façon à permettre aux membres de les examiner et d'en débattre de manière approfondie. Il pourrait s'agir là d'un des ajustements essentiels à l'amélioration de nos méthodes de travail.

Les Maldives se félicitent des progrès mineurs mais notables que ce processus a permis de réaliser à ce jour. Au cours des élections qui ont eu lieu récemment dans la salle de l'Assemblée générale, il n'a été distribué qu'une seule page d'informations concernant chaque candidat. Ce changement bienvenu a permis, selon nous, de rendre à cette grande salle le sérieux qui sied à ses travaux dans le respect des règles de la bienséance.

Le mandat confié au Groupe de travail spécial, au cours de la soixante-douzième session, nous semble aller un peu loin. Nous appuyons l'idée de réfléchir à la forme que pourrait prendre et à la portée que pourrait avoir un code de conduite visant à guider les États Membres dans la conduite des campagnes en vue des élections, l'objectif étant de renforcer les normes de transparence, de responsabilité et d'équité. Non seulement cela permettrait de garantir l'élection de la personne la plus apte à remplir cette fonction, mais aussi de respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. La tradition actuelle désavantage les petits pays. Tout pays – quelles que soient sa taille, sa puissance ou les sommes qu'il consacre à la campagne, doit avoir une chance équitable de servir au sein des organes de la Charte et d'autres entités de l'ONU. Toutes les voix, en particulier de ceux qui se trouvent dans des situations particulières, doivent être entendues. Comment pouvons-nous prétendre prendre en compte leurs préoccupations, s'ils ne sont pas représentés? Nous pensons par conséquent que les mêmes normes de transparence, d'équité et de responsabilité auxquelles nous sommes attachés lors de nos élections nationales, doivent être observées ici aux Nations Unies. Nous espérons que cette question sera examinée de manière plus approfondie au cours de la présente session.

Tout le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, qui s'est caractérisé par des niveaux sans précédent de transparence et d'inclusivité, aura été un autre exemple des changements mineurs mais fondamentaux apportés par ce processus de revitalisation. Nous commençons également à entrevoir plus de transparence et de responsabilité de la part du Président de l'Assemblée générale et du Bureau du Président. L'intégrité de l'Assemblée générale s'en trouve ainsi plus

renforcée. Nous avons également constaté une amélioration dans la conduite des réunions grâce à une gestion plus efficace du temps et des services.

Nous pouvons aller encore plus loin en étudiant de près notre manière de travailler. Si l'on songe à l'incidence réelle des résolutions que nous adoptons, force est de constater que nombre de ces résolutions ne sont pas correctement mises en œuvre. Nous devrions nous interroger sur les raisons pour lesquelles des résolutions assorties de mandats précis ne sont pas appliquées, et sur le fait que la quantité importe peu, seule la qualité compte. Cela va de pair avec la question plus large et plus complexe du processus de revitalisation dont nous venons d'entamer l'examen, à savoir l'alignement des travaux de l'Assemblée sur ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Assemblée générale peut devenir une instance plus efficace grâce au renforcement de la cohésion entre les commissions de l'Assemblée générale ainsi qu'entre les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Bien que chaque organe dispose d'un mandat et d'un programme qui lui sont propres, nous sommes conscients des liens qui existent entre les questions traitées et sommes convenus de la nécessité d'une approche globale. Tel est le principe de base des objectifs de développement durable, à savoir que le progrès économique, la prospérité sociale et la protection de l'environnement sont liés, la paix et le développement sont en étroite corrélation et la réalisation des droits de l'homme est essentielle pour parvenir à un développement significatif. Nous devons également nous interroger sur la façon dont les fonds et programmes relevant du Conseil économique et social, de commissions régionales et d'autres organes subsidiaires contribuent à la réalisation d'objectifs stratégiques communs.

Il nous faut poursuivre le travail déjà accompli. Nous devons analyser les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois, si tel est le cas, et nous assurer non seulement que nous avons traité tous les aspects, mais que nous l'avons fait de la manière la plus bénéfique au processus. Nous ne pouvons pas envisager une revitalisation fragmentée. Pour cela, nous devons examiner en toute honnêteté tous les éléments constitutifs de l'Organisation, car le contexte mondial en constante évolution exige que nous nous tenions informés, faute de quoi nous serions perçus comme un organe autrefois pertinent.

En ce qui concerne l'amélioration de notre travail ici à l'Assemblée générale, nous devons veiller à ce que tous les États Membres présents dans cette salle bénéficient de chances égales d'apporter leur contribution et d'être représentés. Le principe d'équité doit être la pierre angulaire de notre action. Les Maldives croient en la promesse des Nations Unies, en la beauté du multilatéralisme. Nous avons accompli des progrès, mais nous pouvons et devons faire davantage. Nous devons tout mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, pour que le travail que nous accomplissons ici ait une réelle incidence chez nous, dans nos pays. Nous pouvons et devons étudier les différents moyens par lesquels nous, la communauté internationale, pouvons modifier la donne et contribuer à l'élaboration de solutions communes, pour notre destin commun.

**M<sup>me</sup> Velichko** (Biélorus) (*parle en russe*) : Toutes les règles protocolaires ont été observées. Tels sont les termes protocolaires qui constituent l'une des dernières innovations parmi les dispositions prises à la suite de la réunion du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le Biélorus propose de renforcer cette pratique.

Le Biélorus s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Biélorus se félicite de la nomination de la Représentante permanente de la Colombie auprès des Nations Unies, M<sup>me</sup> Maria Emma Mejía Vélez, en tant que Coprésidente du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous sommes fermement convaincus que M<sup>me</sup> Mejía Vélez, ainsi que M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, insuffleront un nouvel élan aux activités du Groupe. Nous leur souhaitons plein succès dans leur tâche.

À la fin de la dernière session de l'Assemblée, nous sommes convenus d'améliorer le mécanisme d'interaction entre les missions permanentes des États Membres et le Secrétariat, et nous attendons avec impatience la mise en œuvre pratique de cette idée. Nous sommes convaincus que la tenue régulière de réunions thématiques dans le cadre de ce processus permettra de réduire la charge de travail technique des États Membres qui coopèrent avec le secrétariat et de les informer à temps des initiatives que le Secrétariat envisage de prendre pour rationaliser ses travaux. Cela permettra de mettre en place un système de relations de



confiance et prévisibles, qui convienne non seulement aux États Membres mais aussi au Secrétariat. Nous aimerions mentionner quelques éléments positifs déjà à l'œuvre dans ce processus. Le Secrétariat a entamé des consultations avec les missions sur les décisions à prendre les concernant. Nous saluons la réponse rapide du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux demandes des États et la participation personnelle de la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Pollard. L'initiative du Département de la gestion concernant l'utilisation à titre expérimental du dispositif de « guichet unique » mérite d'être soulignée, et la possibilité pour les États de faire part de leurs commentaires sur la façon dont ce système est mis en place nous rend particulièrement optimistes quant à la réussite de ce dispositif.

Nous attendons également avec impatience la publication en 2018 d'une nouvelle version du *Journal des Nations Unies*, avec un contenu rationalisé et une interface numérique conviviale. Les États Membres souhaitent que ce support qui rend compte de toutes les activités au sein des Nations Unies soit amélioré, qu'il réponde aux exigences d'une société numérique moderne et soit publié dans les six langues officielles des Nations Unies. Nous espérons que le Département des affaires de l'Assemblée générale et la gestion des conférences s'inspirera de l'exemple du Département de la gestion et donnera aux missions la possibilité de participer à l'élaboration de cette nouvelle édition. Notre délégation est convaincue que seules les actions conjointes des États Membres et du Secrétariat permettront l'élaboration d'un *Journal des Nations Unies* vraiment convivial et informatif.

Aujourd'hui, après que nous en aurons terminé avec l'examen de ce point de l'ordre du jour, nous procéderons à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, ce qui atteste une fois encore de l'application réussi du concept d'amélioration des campagnes électorales à l'ONU, qui se fonde sur la décision prise l'année dernière d'introduire un nouveau format de bulletin de vote et de limiter la distribution dans la salle de l'Assemblée générale de matériel de campagne, y compris les souvenirs. Ces changements permettront sans aucun doute aux États de rester dans les limites du protocole et d'éviter que la confusion ne se crée au moment de remplir les bulletins, ce qui aura une influence positive sur le résultat du vote. L'étape suivante de ce processus, comme le prévoit la résolution 71/323, sera la forme et la portée d'un code de conduite visant à guider les États Membres dans la conduite des campagnes

en vue des élections, l'objectif étant de renforcer les normes de transparence, de responsabilité et d'équité.

Nous voudrions, pour terminer, souligner que l'efficacité de l'Assemblée générale en ce qui concerne la prise de décision dépend directement de son aptitude à répondre rapidement aux défis et aux menaces actuels. Pour ce faire, nous avons besoin d'un ordre du jour réfléchi et pertinent, qui soit différent de celui qui nous est proposé aujourd'hui. En effet, l'ordre du jour actuel, adopté il y a plus de 70 ans, n'a subi aucune modification importante, alors que le nombre de points a considérablement augmenté. À l'ordre du jour actuel figurent des questions qui ne sont plus d'actualité et qui, pourtant, sont inscrites de façon automatique à chacun des sessions, sans faire l'objet d'un débat. Le Bélarus invite par conséquent le Groupe de travail spécial à envisager, lors de ses prochaines réunions, une rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale en réduisant le nombre de points inscrits, ce qui permettrait d'économiser des ressources et du temps et d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de l'Assemblée générale dans sa prise de décision et de renforcer la confiance que nous plaçons en elle.

**M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient tout d'abord à faire part de ses plus sincères condoléances aux familles des victimes du puissant tremblement de terre qui a frappé en fin de semaine la République islamique d'Iran, la République d'Iraq et le Costa Rica, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples de ces pays, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

En observant tous les protocoles et en félicitant les nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial de leur pleine coopération et de leur soutien, l'Indonésie réaffirme qu'elle continuera à contribuer activement à la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Indonésie souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Les défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés exigent une réponse globale et concertée. Il n'existe pas de meilleure plate-forme que l'Assemblée générale, du fait de sa portée étendue, de sa caractéristique unique de représenter tous les États Membres et de sa capacité à mobiliser leur soutien. Étant donné le lien étroit entre le Programme de développement

durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix, l'Assemblée a un rôle essentiel à jouer pour faire avancer ces deux ordres du jour de manière cohérente et efficace. Voilà pourquoi nous estimons que les travaux du Groupe de travail spécial doivent aussi être associés à d'autres initiatives de réforme, telles que la réforme du Conseil de sécurité et l'alignement visant à renforcer les synergies entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, afin de faire avancer le Programme 2030, la restructuration du dispositif de paix et de sécurité, ainsi que d'autres réformes dans le domaine de la gestion des Nations Unies.

La paix et la stabilité mondiales seront mieux assurées lorsque les trois piliers - paix et sécurité, développement et droits de l'homme - fonctionneront à l'unisson et seront fermement appuyés par tous. L'Indonésie se réjouit de l'évolution positive constatée dans le fonctionnement de l'Assemblée, en particulier depuis l'adoption de la résolution 69/321. Il est essentiel que cet élan soit préservé. À l'intérieur et à l'extérieur du Groupe de travail spécial, les États Membres doivent œuvrer de concert afin de veiller à ce que les dispositions de la résolution 69/321, et d'autres résolutions sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée, soient mises en œuvre. L'Indonésie présentera en détail ses vues sur les quatre groupes lorsque des débats thématiques spécifiques seront organisés au sein du Groupe de travail spécial. Pour l'heure, j'aimerais mentionner quelques points supplémentaires.

Premièrement, tout en nous félicitant vivement des améliorations apportées au processus de sélection et de nomination du neuvième Secrétaire général, il nous paraît nécessaire de faire davantage participer les États Membres à ce processus à l'avenir. À cet égard, il est important que les meilleures pratiques et les enseignements tirés de cette expérience, même s'ils sont de fraîche date, soient consignés dans un document. Celui-ci servira de référence pour les nouveaux diplomates qui auront rejoint les Nations Unies lors du prochain processus de sélection.

Deuxièmement, l'Indonésie appuie pleinement l'instauration d'un dialogue plus large et constructif entre les pays afin de favoriser la paix et le bien-être au niveau international. Mais, comme il est indiqué dans la résolution 71/323, nous devons rationaliser le nombre d'événements de haut niveau. L'accent doit être davantage mis sur l'actualisation de nos engagements afin de parvenir à des résultats concrets sur le terrain. Nous reconnaissons également que le Secrétaire général devrait

être invité à rendre compte des contraintes qui empêchent le Secrétaire général de mettre en œuvre toutes les dispositions des résolutions sur la revitalisation.

Troisièmement, il est essentiel d'améliorer les méthodes de travail des grandes commissions, de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires en s'appuyant sur de bonnes pratiques, telles que la rationalisation des résolutions et des réunions, la communication à l'avance des candidats aux élections, la mise en place d'un code de conduite pour les campagnes électorales et le transfert en temps voulu des fonctionnaires sortants et entrants.

Quatrièmement, étant donné que le Bureau du Président de l'Assemblée générale joue un rôle accru dans le traitement des questions internationales, il devrait bénéficier d'un appui adéquat, notamment grâce à la pratique du détachement de personnel venant de missions permanentes. Il nous paraît utile également que le mandat du Président de l'Assemblée générale débute une semaine plus tôt afin qu'il puisse mieux se préparer aux débats de haut niveau.

Enfin, en ce qui concerne la sélection des chefs de secrétariat des Nations Unies et la nomination d'autres hauts responsables au Siège et sur le terrain, nous insistons sur la nécessité de sélectionner des candidats qualifiés et méritants, de veiller à un équilibre entre les sexes et à une large représentation géographique, notamment en ce qui concerne les pays dont les ressortissants sont sous-représentés, parmi lesquels les petits États insulaires, les pays en développement et les pays les moins avancés. Les pays qui ont une solide expérience en matière de contribution aux Nations Unies, en particulier les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, doivent aussi être représentés au Secrétariat. Aucun pays ou groupe de pays ne doit exercer un monopole ou avoir un nombre disproportionné de ressortissants parmi les hauts fonctionnaires des Nations Unies. Faisons en sorte que l'Assemblée puisse jouer pleinement son rôle. Pour sa part, l'Indonésie œuvrera de manière inlassable au sein du Groupe de travail spécial et d'autres instances afin d'encourager et d'appuyer les mesures visant à renforcer de manière significative l'Assemblée et ses mécanismes.

**M. Teo** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à témoigner de ma profonde sympathie aux Gouvernements et aux peuples de la République islamique d'Iran et de la République d'Iraq à la suite du tremblement de terre qui les a frappés en fin de semaine, faisant hélas de nombreuses victimes et causant d'importants dégâts matériels. Nous adressons nos

sincère condoléances aux survivants et à leurs familles et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

J'aimerais remercier le Président d'avoir permis la tenue du présent débat au début de sa présidence et de donner la priorité à la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je me joins aux orateurs précédents pour féliciter les Ambassadeurs de la Croatie et de la Colombie pour leurs nominations aux fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous sommes certains qu'ils poursuivront les travaux du Groupe de travail spécial de manière inclusive, transparente et efficace et que, sous leur direction, de nouveaux progrès seront réalisés.

La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour de nombreux États, dont le mien. En tant que petit État, Singapour est un fervent défenseur d'une ONU et d'une Assemblée générale plus efficaces, efficaces et responsables. Notre travail ici doit consister à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, et c'est pourquoi nous n'avons cessé d'œuvrer à sa revitalisation. Au fil des ans, le travail l'Assemblée générale a incontestablement augmenté, tant en ce qui concerne le volume de travail que son ampleur et sa portée. La revitalisation de l'Assemblée s'avère donc indispensable pour qu'elle soit à la hauteur des enjeux actuels et en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif des Nations Unies.

Face aux lentes et difficiles négociations menées ailleurs dans le système des Nations Unies, le travail accompli par le Groupe de travail spécial est un exemple de progrès. Au cours des trois dernières années, nous avons adopté par consensus trois résolutions phare qui ont permis d'asseoir l'autorité et la crédibilité de l'Assemblée générale et du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous avons encore progressé sous la direction avisée des Représentants permanents de la Croatie et des Émirats arabes unis, et je saisis cette occasion pour les en remercier. Les décisions prises cette année ont permis des améliorations rapides et concrètes sur le terrain. À titre d'exemple, nous disposons désormais de bulletins de vote clairement imprimés grâce à de nouvelles directives concernant la distribution des documents de campagne le jour de l'élection, ce qui a permis d'améliorer la conduite des élections à l'Assemblée générale. Grâce à l'amélioration des procédures,

aucun bulletin de vote n'a été invalidé lors des élections au Conseil des droits de l'homme.

Pour ma délégation, cela atteste de la façon dont les travaux du Groupe de travail spécial peuvent influencer de manière positive sur notre travail ici à l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons également des autres améliorations émanant des décisions adoptées dans la résolution 71/323, notamment d'un grand nombre de nos propositions, telles que la tenue de réunions en vue de la passation de fonctions entre les bureaux sortants des présidents des grandes commissions et ceux qui leur succéderont. Ces décisions permettront de renforcer l'efficacité, la complémentarité et la transparence des travaux de l'Assemblée générale dans l'intérêt de tous, en particulier des petits États.

S'il convient de saluer les progrès réalisés ces dernières années, nous ne devons cependant pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons faire fond sur cet élan positif et poursuivre nos efforts afin d'améliorer les travaux de l'Assemblée générale et ses processus sur la base du consensus. En premier lieu, nous devons faire fond sur les améliorations obtenues dans les méthodes de travail de l'Assemblée, notamment le processus d'élection. À cet égard, nous nous réjouissons à l'idée d'élaborer un code de conduite visant à guider les États Membres dans l'organisation des campagnes électorales. Notre principal objectif consiste à nous assurer que la conduite actuelle des campagnes électorales aux Nations Unies n'entraîne pas un surcoût inévitable, chaque délégation en compétition cherchant à se surpasser par rapport à d'autres campagnes, ce qui désavantagerait les petits pays. Dans l'idéal, les campagnes devraient privilégier les qualités des candidats et leur aptitude à contribuer aux travaux de l'organe dans lequel ils souhaitent être élus, plutôt que la remise de cadeaux et l'organisation de réception fastueuses.

En deuxième lieu, l'amélioration de la procédure de sélection et de nomination des hauts responsables des Nations Unies ne doit pas se limiter à la nomination du Secrétaire général, mais s'étendre à tous les autres postes de haut niveau au sein de l'Organisation. Nous appelons le Secrétaire général à procéder aux nominations sur la base du mérite, en tenant compte de la parité des sexes et de l'équilibre géographique et en respectant les normes les plus élevées en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Les hautes fonctions ne sauraient être monopolisées par les nationaux de tel ou tel État ou groupe d'États.

En troisième lieu, nous devons poursuivre nos efforts pour nous assurer que les travaux de l'Assemblée générale soient à la hauteur de nos objectifs. Nous devons nous fixer comme priorité de faire en sorte que les ordres du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, ainsi que du Conseil économique et social, soient appliqués de manière cohérente afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui est indispensable pour de nombreux pays en développement. C'est pourquoi nous nous réjouissons par avance d'œuvrer avec le Président, tant en qualité de membre du Bureau qu'en tant que délégation concernée, à l'élaboration de propositions concrètes visant à remédier aux lacunes et aux doubles emplois dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, notamment dans le Programme 2030.

Nous avons fait quelques propositions visant à renforcer les progrès déjà réalisés au sein du Groupe de travail spécial. Ma délégation s'engage à coopérer avec le Président, ainsi qu'avec les nouveaux Coprésidents et d'autres délégations, dans le cadre de nos initiatives conjointes tendant à accroître la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la légitimité de l'Assemblée générale.

**M. Kawamura** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde tristesse de ma délégation à la suite du tremblement de terre qui a frappé la région située à la frontière entre la République islamique d'Iran et la République d'Iraq. Nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées et à exprimer notre très vive sympathie à toutes les personnes touchées.

Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance. J'aimerais également saluer la déclaration prononcée par le Président à l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.3), dans laquelle il a clairement souligné l'importance que revêt le processus de revitalisation et fait part de son intention de favoriser ce processus dans le cadre de la réforme de l'ONU.

En ce qui concerne la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 71/323. Notre délégation tient à exprimer sa sincère gratitude à l'Ambassadeur Drobnjak, de la Croatie, et à l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour leur travail inlassable et leur direction avisée du Groupe de travail spécial. Nous nous félicitons de la nouvelle nomination de l'Ambassadeur Drobnjak et de celle de l'Ambassadrice Mejía Vélez en

tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial pendant la présente session, et nous attendons avec impatience de collaborer avec eux.

En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies, notre délégation voudrait souligner que la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée, y compris celles relatives à la revitalisation, est indispensable au renforcement de l'efficacité de l'Assemblée générale, et qu'il est de la responsabilité des États Membres de les mettre en œuvre. Nous avons déjà constaté avec plaisir quelques exemples de mise en œuvre de cette résolution. L'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale a été modifié, comme il est indiqué au paragraphe 46 de la résolution. La première élection de candidats au Conseil des droits de l'homme selon la nouvelle méthode d'établissement des bulletins de vote a eu lieu le 16 octobre. Le jour du scrutin, dans la salle de l'Assemblée générale, une seule page d'informations concernant chaque candidat a été distribuée aux délégations, conformément à la résolution. Chacun de ces éléments représente une étape importante dans la mise en œuvre de la résolution 71/323.

Le Bureau du Président de l'Assemblée générale joue un rôle central dans la promotion de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement de ses organes. Nous devons continuer à encourager le Bureau du Président de l'Assemblée générale à préserver sa transparence et son efficacité. Étant donné que les activités du Président de l'Assemblée générale ont considérablement augmenté ces dernières années, des ressources adéquates devraient être allouées au Bureau afin de lui apporter l'appui nécessaires pour mener à bien ces activités. À cet égard, le Japon versera une contribution volontaire au Fonds d'affectation spécial à l'appui du Bureau. Le Président de l'Assemblée à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, a clairement fait part de son intention d'inscrire la paix, la prévention des conflits, les objectifs de développement durable et les changements climatiques parmi ses priorités. Le Japon souscrit à ces priorités et souhaite aider le Président à résoudre les problèmes complexes auxquels le monde entier est confronté.

Au cours de la soixante-douzième session, nous devons poursuivre les discussions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, en particulier de ses méthodes de travail qui constitueront un pan essentiel de ces discussions. Le Japon s'est beaucoup investi dans l'amélioration des méthodes de travail au sein des Nations Unies. Ainsi, dans la résolution 68/307,

l'Assemblée générale a décidé de reporter les dates des élections au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social d'octobre à juin. Afin de tirer le meilleur parti de ce changement, qui est destiné à donner aux nouveaux membres plus de temps pour préparer leur adhésion, le Japon, en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et autres questions de procédure, a proposé que le Groupe de travail informel revoie les dispositions transitoires pour les nouveaux membres élus du Conseil. En juillet 2016, à la suite d'intenses consultations, le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle note présidentielle, qui figure dans le document S/2016/619. Avec ce nouvel accord, les membres nouvellement élus sont maintenant invités à assister aux réunions du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> octobre. La note comprend également des améliorations en matière de transparence et d'inclusivité dans le processus de sélection des présidents des organes subsidiaires et des mesures visant à faciliter la préparation en amont par les Présidents.

À la suite du débat public sur les méthodes du Conseil de sécurité (voir S/PV.7740), qui s'est tenu en juillet 2016, alors que nous présidions le Conseil de sécurité, le Japon a entamé des discussions au sein du Groupe de travail informel aux fins d'étudier les domaines où des améliorations pourraient être apportées aux méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment une interaction plus grande avec l'ensemble des membres de l'ONU. Le 30 août dernier, le Conseil de sécurité a convenu d'une nouvelle note présidentielle complète relative à ses méthodes de travail (S/2017/507), qui renforce et rationalise toutes les notes présidentielles existantes et prévoit de nouvelles mesures. Le Japon est disposé à poursuivre sa contribution à l'amélioration des méthodes de travail des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité.

La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale représente également un défi urgent. L'examen actuel de la possibilité de n'examiner certaines questions à l'ordre du jour que tous les deux ou trois ans doit se poursuivre, comme nous le demandons depuis plusieurs années, et il nous tarde d'examiner à nouveau cette question avec les États Membres au cours de la présente session.

De même que nous avons reporté les élections au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social à une date ultérieure, conformément à la résolution 68/307, nous pourrions également envisager que les élections à la présidence de l'Assemblée générale aient

lieu plus tôt, de façon que le Président élu de l'Assemblée générale dispose de suffisamment de temps pour mettre en place son équipe et organiser la passation de fonctions. Notre délégation a proposé ce point lors d'une réunion du Groupe de travail spécial l'année dernière. Cette idée nous paraît conforme aux propositions avancées par plusieurs Présidents des grandes commissions, soulignant la nécessité d'organiser des élections anticipées afin de garantir des transitions sans heurt.

Je conclurai en réaffirmant la volonté du Japon de soutenir le Président de l'Assemblée générale dans sa tâche et de participer de manière constructive aux débats consacrés à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et la transparence des Nations Unies.

**M. Prasad** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde tient tout d'abord à exprimer ses sincères condoléances aux victimes du tremblement de terre qui s'est produit en fin de semaine dernière. Nous regrettons profondément les pertes en vies humaines.

Je souscris à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé cette importante séance. J'adresse mes félicitations aux Représentants permanents de la Croatie et de la Colombie pour leurs nominations en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et leur souhaite plein succès dans leur tâche. Les Coprésidents de la soixante et onzième session méritent également nos remerciements pour leur excellent travail.

L'efficacité, la pertinence et la longévité d'une institution dépendent de son dynamisme et de sa capacité à s'adapter aux changements de l'époque afin que nous puissions non seulement défendre nos valeurs immuables mais aussi affronter les problèmes et les défis qui se posent aujourd'hui. L'Assemblée générale est l'organe mondial le plus représentatif que l'entreprise collective et la sagesse humaine aient créé à ce jour. Sa primauté découle de l'universalité des États Membres qui la composent et du principe d'égalité souveraine de tous ses États Membres. On ne peut la comparer à aucune organisation ou institution à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies, du fait de sa parfaite représentativité et du poids moral de ses décisions et avis. On a cependant le sentiment que l'Assemblée n'est pas parvenue à jouer son rôle unique, tel qu'il est défini à

l'Article 10 de la Charte des Nations Unies. De plus, au fil des ans, elle a perdu le sens de ses responsabilités essentielles et n'a fait que s'impliquer de plus en plus dans des processus.

Le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale ont été progressivement sapés par le rôle et les activités grandissantes du Conseil de sécurité. Nous devons reconnaître que l'Assemblée générale a sa part de responsabilité à cet égard, en permettant que l'on bafouise son autorité et que l'on empiète sur ses prérogatives, alors qu'elle incarne la voix collective de l'humanité. Une telle situation ne peut que nuire à l'efficacité et à la pertinence des Nations Unies.

Nous sommes fermement convaincus que la position de l'Assemblée générale en tant qu'organe directeur délibérant, décisionnel et représentatif des Nations Unies, tel que mandaté par la Charte, doit être restaurée et respectée dans la lettre et l'esprit. L'Assemblée doit prendre l'initiative de fixer l'ordre du jour mondial et de redonner aux Nations Unies leur rôle central dans l'élaboration d'approches multilatérales pour répondre aux défis émergents et régler les questions transnationales. Le rôle moteur joué par l'Assemblée générale lors du Sommet de 2015 sur le développement durable, qui a permis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réussite de la Conférence sur les océans de cette année, sont autant d'exemples récents et frappants de la manière dont l'Assemblée peut fixer un programme mondial et montrer la voie en ce qui concerne le règlement de questions et de problèmes à caractère mondial. Il nous appartient donc, en tant qu'États Membres, de veiller à ce qu'elle conserve sa primauté sur les questions d'importance transnationale.

Il est urgent de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Afin de répondre aux exigences de plus en plus grandes d'un monde en constante évolution, des améliorations importantes ont été apportées ces dernières années. Certains des résultats positifs obtenus ont été largement salués, notamment en ce qui concerne la sélection en 2016 du Secrétaire général et dans les initiatives menées récemment pour renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ma délégation s'est

beaucoup investie dans le débat sur l'amélioration du processus et de la conduite des élections qui a débouché sur l'adoption de la résolution 71/323. Nous avons notamment défendu la cause du multilinguisme aux Nations Unies et contribué à une meilleure coopération entre les États Membres et le Secrétariat. Les progrès que nous avons accomplis sont encourageants, mais le chemin à parcourir est encore long. Ma délégation continuera d'avancer des propositions concrètes aux fins de revitaliser l'Assemblée générale et d'œuvrer résolument à cet objectif plus large avec les autres délégations.

La revitalisation de l'Assemblée générale doit être appréhendée dans le contexte plus général de la réforme de l'ONU. Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies a parcouru un long chemin. Toutefois, sa pertinence et son efficacité face aux défis mondiaux émergents dépendront, dans une large mesure, de sa capacité à s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Le vent du changement est en train de souffler. La question de la réforme de l'ONU, notamment la revitalisation de l'Assemblée et la réforme du Conseil de sécurité, revêt une importance croissante. Nous devons entendre l'appel à la réforme de l'ONU lancé par de nombreux dirigeants mondiaux pendant le débat général en ouverture de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous sommes fermement convaincus qu'une réforme d'ensemble s'impose de toute urgence si nous voulons que l'Organisation reflète les réalités géopolitiques actuelles et soit mieux à même de relever les défis transnationaux toujours plus complexes et pressants de notre temps.

L'heure du changement a sonné. Employons-nous résolument à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans l'établissement de l'ordre du jour mondial, l'élaboration de politiques et la recherche de solutions aux défis et problèmes du monde. Nous pourrions ainsi renforcer la légitimité des Nations Unies et du multilatéralisme dans son ensemble. L'Assemblée générale peut compter sur la participation et l'appui constructifs de ma délégation à ces efforts.

*La séance est levée à 13 h 10.*